

Bureau du Conseil du Centre

Réunion du Bureau du Conseil, Genève, 19 mai 2015

POUR DÉCISION

QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

**États financiers et rapport du commissaire aux comptes
pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2014**

TABLE DES MATIÈRES

| | Page |
|--|------|
| Rapport financier sur les comptes de 2014 | 1 |
| Approbation des états financiers pour l'exercice terminé le 31 décembre 2014 | 7 |
| Rapport du commissaire aux comptes | 9 |
| États financiers de l'exercice terminé le 31 décembre 2014..... | 11 |
| État I. État de la situation financière au 31 décembre..... | 11 |
| État II. État de la performance financière pour l'exercice terminé le 31 décembre..... | 12 |
| État III. État des variations de l'actif net pour l'exercice terminé le 31 décembre..... | 13 |
| État IV. État des flux de trésorerie pour l'exercice terminé le 31 décembre..... | 14 |
| État V. État de comparaison du budget et des montants réels pour l'exercice terminé le 31 décembre 2014..... | 15 |
| Notes aux états financiers de l'exercice terminé le 31 décembre 2014 | 17 |
| Rapport du commissaire aux comptes au Conseil sur l'audit des états financiers du Centre international de formation de l'Organisation internationale du Travail pour l'exercice terminé le 31 décembre 2014..... | 39 |

Rapport financier sur les comptes de 2014

Introduction

Les présents états financiers sont établis conformément à l'article 14 du Règlement financier du Centre international de formation de l'Organisation internationale du Travail («le Centre») et soumis au Conseil conformément à l'article 17 dudit règlement. Le rapport du commissaire aux comptes sur la vérification des états financiers du Centre pour l'exercice 2014 et l'opinion du commissaire sur les états financiers sont quant à eux soumis au Conseil du Centre conformément à l'article 27 du Règlement financier.

Les états financiers de l'exercice 2014 ont été dressés pour le troisième exercice conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS). Les états financiers dressés conformément aux normes IPSAS inscrivent les contributions volontaires aux opérations générales du Centre non accompagnées de conditions en tant que produits pour l'exercice auquel ces contributions se rapportent, les contributions liées à des activités de formation et assorties de conditions étant inscrites en tant que produits quand les services sont fournis au bailleur de fonds plutôt que quand l'argent est perçu. Les dépenses sont comptabilisées quand les biens ou services sont reçus ou fournis, plutôt que quand elles sont payées. Le passif lié aux avantages du personnel (congés cumulés, frais de voyage et de transport relatifs au rapatriement) est inscrit à l'exercice au cours duquel le membre du personnel concerné gagne cet avantage plutôt que quand ces frais sont payés. Le passif lié à l'assurance-maladie après la cessation de service est inscrit aux états financiers consolidés de l'Organisation internationale du travail (OIT).

L'application des normes IPSAS n'a pas d'impact sur la préparation du budget, qui est toujours présenté sur une base de comptabilité de trésorerie modifiée. La base et l'objet du budget et des états financiers différant, un rapprochement entre le budget et les états de la performance financière et des flux de trésorerie sont présentés à la note 13 aux présents états financiers.

L'Organisation internationale du Travail (OIT) est l'entité de contrôle du Centre. Le Centre a été créé en 1964 par le Conseil d'administration du BIT et le gouvernement de l'Italie. Le Centre a un Conseil présidé par le Directeur général du BIT. Le Conseil du Centre est composé de 33 membres, dont 24 sont nommés par le Conseil d'administration du BIT. En tant qu'entité contrôlée par l'OIT, les états financiers du Centre pour l'exercice 2014 seront consolidés avec ceux de l'OIT.

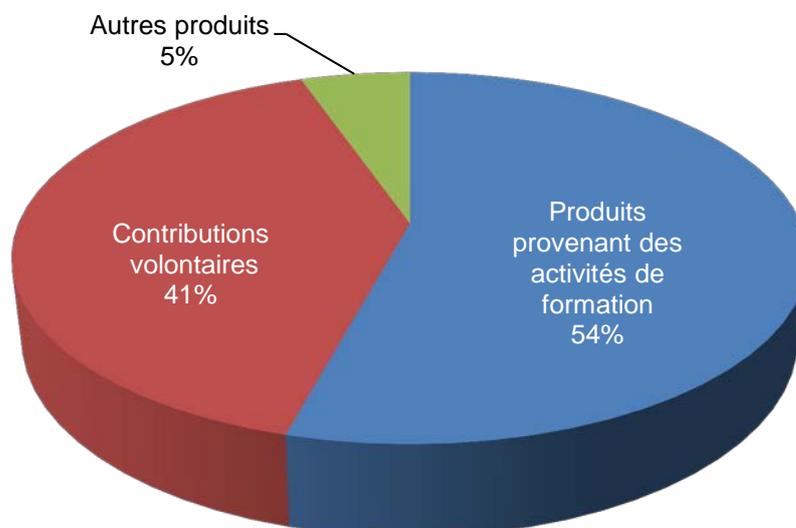
Résultats financiers pour 2014

Bien que les produits provenant des activités de formation aient diminué en 2014 par rapport à 2013, les résultats financiers globaux et la situation financière du Centre restent sains. Les résultats financiers pour 2014 sont les suivants:

Aperçu général (en milliers d'euros)

| | 2014 | 2013 |
|----------------|--------|--------|
| Total produits | 36 242 | 42 091 |
| Total dépenses | 36 170 | 38 756 |
| Excédent net | 72 | 3 335 |
| Actif net | 18 126 | 18 054 |

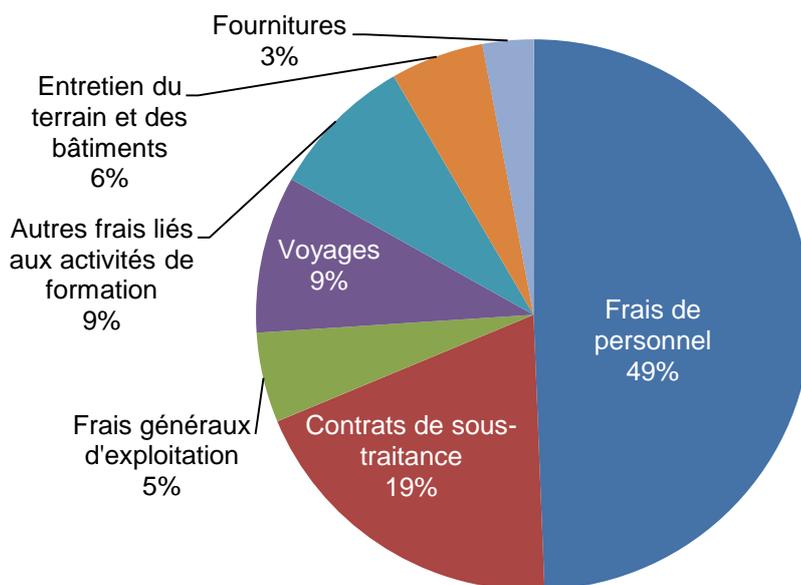
Produits totaux par source



Les deux principales sources de produits, qui représentent ensemble 95 pour cent des produits totaux (2013: 93 pour cent), sont les contributions volontaires et les produits provenant des activités de formation. Par rapport à 2013, les produits totaux ont baissé de 14 pour cent en raison :

- d'une diminution de 6,4 millions d'euros, soit 25 pour cent, des produits provenant des activités de formation financées par le budget ordinaire de l'OIT pour la coopération technique. En 2014, ces activités ont représenté 30 pour cent du total des produits provenant des activités de formation, pour environ 39 pour cent en 2013. Le chiffre total de participants aux activités de formation du Centre en 2014 s'est élevé à 10 921, pour 13 524 en 2013, soit une baisse de 2 603 participants ou 19 pour cent;
- de l'impact de la répartition des activités par type de formation sur le total des produits provenant des activités de formation. En 2014, on a enregistré une légère baisse du nombre d'activités organisées sur le campus (175 activités en 2014, pour 179 en 2013) et d'activités «mixtes-C» (formation à distance et phase résidentielle sur le campus – 20 en 2013, pour 14 en 2014), ce qui a quelque peu affecté les produits;
- de la diminution de 24 pour cent du nombre d'activités organisées sur le terrain (202 en 2014, pour 265 en 2013). Cette baisse a été contrebalancée par une hausse des activités de formation «mixtes-F» (formation à distance et phase résidentielle sur le terrain) de l'ordre de 244 pour cent (31 en 2014, contre 9 en 2013);
- d'une augmentation de 1,5 million d'euros des contributions volontaires, essentiellement due aux contributions volontaires de 1,7 million d'euros pour la rénovation du pavillon Europe, à une contribution additionnelle de la Ville de Turin de 200 000 euros et à une baisse de 419 000 euros résultant de la conversion en euros de la contribution volontaire de l'OIT;
- d'une diminution d'un million d'euros des autres produits, due essentiellement à une baisse significative des produits provenant des publications commandées par l'OIT.

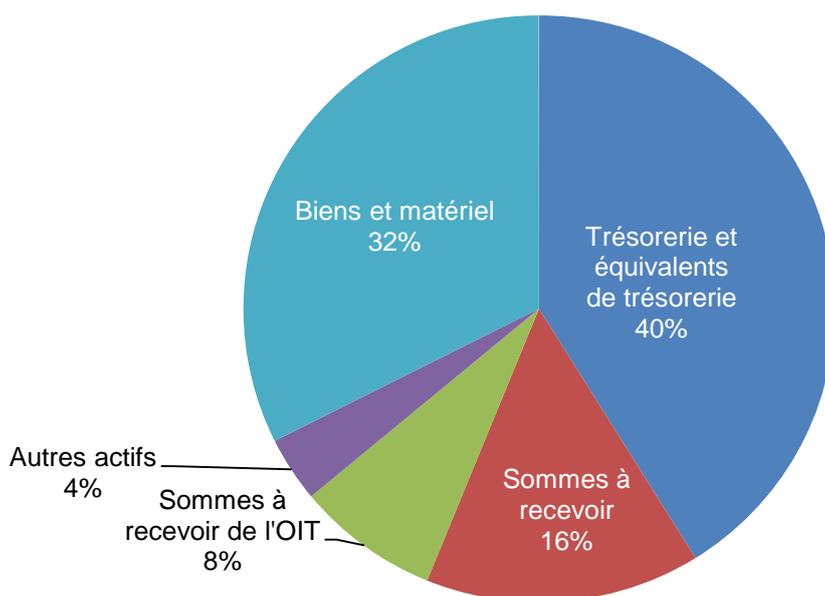
Dépenses totales par source



Les grandes catégories de dépenses sont les frais de personnel (17,5 millions d'euros), les contrats de sous-traitance (6,8 millions d'euros), les frais de voyage (3,3 millions d'euros) et les autres frais liés aux activités de formation (3 millions d'euros). La baisse des dépenses totales est essentiellement due à la diminution du volume des activités.

Résultat d'exploitation: l'excédent des produits par rapport aux dépenses en 2014, calculé conformément aux normes IPSAS, s'élevait à 72 000 euros, pour 3,3 millions d'euros en 2013.

Actif: au 31 décembre 2014, le montant total de l'actif s'élevait à 30,5 millions d'euros (pour 33,7 millions au 31 décembre 2013).

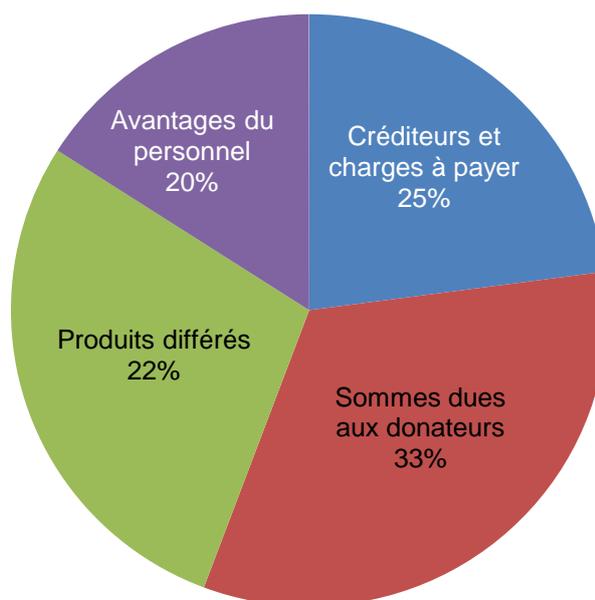


Les principaux éléments d'actif au 31 décembre 2014 sont la trésorerie et les équivalents de trésorerie (12,2 millions d'euros), les biens et le matériel

(9,6 millions d'euros) et les sommes à recevoir (7,3 millions d'euros, dont 2,3 millions à recevoir de l'OIT). Globalement, l'actif du Centre a diminué de 3,2 millions d'euros en raison:

- d'une diminution de la trésorerie et des équivalents de trésorerie de l'ordre de 2,1 millions d'euros à la suite des investissements dans les équipements (542 000 euros) et dans le pavillon Europe (2,4 millions d'euros);
- d'une baisse de 875 000 euros des sommes à recevoir découlant de la réduction du volume des activités et des factures y afférentes;
- d'une diminution des sommes à recevoir de l'OIT, dont une grande partie a été payée avant la fin de l'année;
- d'une augmentation des biens et matériel à la suite d'investissements dans les technologies de l'information, dans du matériel non informatique et dans le réaménagement du pavillon Europe (pour un total de 3,165 millions d'euros sur l'année).

Passif: au 31 décembre 2014, le montant total du passif s'élevait à 12,3 millions d'euros (contre 15,6 millions au 31 décembre 2013).



Le passif total a diminué de 3,3 millions d'euros par rapport à l'année précédente en raison:

- des sommes dues aux donateurs de 4,1 millions d'euros, ou 33 pour cent du passif total. Ce sont les montants reçus des donateurs et des sponsors pour des projets spécifiques liés aux activités de formation. Le solde a baissé de près d'un million d'euros à la suite de la diminution du volume des activités;
- de la diminution de 1,5 million d'euros des produits différés. Ce sont des sommes à recevoir sur la base d'accords signés avec les participants et les organisations qui les parrainent relatifs à des activités de formation futures et services de conseil soumis à conditions. Le volume des activités ayant baissé, ce montant a suivi la même tendance;
- de la diminution de 548 000 euros des créditeurs et charges à payer, liée elle aussi à la baisse du volume des activités.

Actif net: à la fin de l'année 2014, l'actif net était resté stable par rapport à 2013. Le tableau suivant illustre les mouvements à l'intérieur de chaque fonds pendant l'année:

(en milliers d'euros)

| | Fonds de fonctionnement | Fonds de roulement | Fonds pour l'amélioration du campus | Fonds fiduciaire italien | Actif net |
|---------------------------------------|-------------------------|--------------------|-------------------------------------|--------------------------|---------------|
| Solde au 1 ^{er} janvier 2014 | 1 929 | 12 002 | 1 205 | 2 918 | 18 054 |
| Excédent (déficit) net de 2014 | 6 | 928 | (19) | (843) | 72 |
| Transferts vers (de) | – | 578 | (578) | – | – |
| Solde au 31 décembre 2014 | 1 935 | 13 508 | 608 | 2 075 | 18 126 |

Les mouvements entre le Fonds pour l'amélioration du campus et le Fonds de roulement englobent le transfert de 200 000 euros en vertu du programme et budget pour 2014, le transfert des contributions volontaires (1,7 million d'euros) liées au pavillon Europe et le transfert correspondant au coût du réaménagement de ce pavillon (2,5 millions d'euros).

Budget ordinaire

À sa 75^e session (octobre 2013), le Conseil du Centre a approuvé pour l'exercice 2014 un budget de dépenses s'élevant à 36,1 millions d'euros et un budget de produits s'élevant lui aussi à 36,1 millions d'euros.

Les résultats budgétaires globaux pour l'exercice 2014 sont résumés dans l'état V, le détail des contributions volontaires versées par les bailleurs de fonds figurant à la note 9. Les produits budgétaires totaux pour 2014 se sont élevés à 35,8 millions d'euros. Les dépenses de personnel engagées en 2014 au titre du chapitre III du budget se sont élevées à 17,2 millions d'euros. Les dépenses fixes engagées au titre du chapitre IV se sont élevées à 6,5 millions d'euros. Les dépenses variables engagées au titre du chapitre V se sont élevées à 12,0 millions d'euros. Par conséquent, l'excédent de produits par rapport aux dépenses pour l'exercice 2014 s'est établi à 386 000 euros après prélèvement d'une provision pour créances douteuses et gains de change.

Différences significatives entre le budget et les montants réels de 2014 tels que présentés à l'état V

(en milliers d'euros)

| Ligne de l'état V | | | Budget 2014 | Montant réel 2014 | Diff. | Diff. % |
|-------------------|-------|---|-------------|-------------------|-------|---------|
| Chap. | Poste | | | | | |
| I | 10 | Organisation internationale du Travail | 3 354 | 2 990 | (364) | (11%) |
| I | 13–14 | Région du Piémont, gouvernement portugais et Ville de Turin | – | 649 | 649 | 100% |
| II | 20 | Produits provenant des activités de formation | 21 400 | 21 986 | 586 | 3% |
| II | 21 | Produits provenant des publications | 1 200 | 771 | (429) | (36%) |
| II | 22 | Autres produits | 1 200 | 937 | (263) | (22%) |
| II | 23 | Utilisation de l'excédent | 1 134 | 655 | (479) | (43%) |
| III | 30 | Personnel inscrit au budget ordinaire | 15 062 | 14 593 | (469) | (3%) |
| IV | 41 | Infrastructures | 1 910 | 2 380 | 470 | 25% |
| IV | 43 | Frais généraux d'exploitation | 933 | 708 | (225) | (24%) |
| V | 50–57 | Dépenses variables totales | 12 300 | 11 959 | (341) | (3%) |

Explications des différences significatives

Les résultats positifs sont le résultat de produits provenant des activités de formation plus élevés que prévu dans le budget; de contributions volontaires de la Région du Piémont, du gouvernement portugais et de la Ville de Turin; et d'une gestion rigoureuse des frais non liés au personnel, qui sont restés inférieurs au budget. Le Centre a réalisé en 2014 un gain de change et réévaluation qui lui a permis d'atteindre un excédent d'exploitation net de 386 000 euros. Ci-dessous figurent des explications plus détaillées des différences pour certaines lignes budgétaires.

- **Contribution volontaire de l'OIT:** en raison de la différence de taux de change entre le moment de l'établissement du budget (0,814 euro/1 dollar E.-U.) et la conversion de ces fonds en euros (0,726 euro/1 dollar E.-U.), la contribution de l'OIT est inférieure de 364 000 euros au montant inscrit au budget.
- **Contributions volontaires de la Région du Piémont, du gouvernement portugais et de la Ville de Turin:** en 2014, une contribution additionnelle de 50 000 euros a été reçue de la Région du Piémont pour le fonctionnement général du Centre; 250 000 euros ont été reçus du Portugal pour couvrir les frais généraux d'exploitation; enfin, le solde d'une contribution préalable de la Ville de Turin a servi à couvrir les frais d'entretien du campus et les coûts additionnels d'enlèvement des immondices.
- **Produits provenant des activités de formation:** les produits réels pour 2014 ont dépassé le budget de 586 000 euros, ou 2,7 pour cent. Cela peut s'expliquer par les produits plus importants que prévu au budget provenant des activités de formation financées par le budget ordinaire de l'OIT pour la coopération technique; par les produits plus importants que prévu au budget provenant des activités de formation financées par d'autres agences et institutions des Nations Unies; et par les produits moindres que prévu au budget provenant des activités de formation financées par des institutions européennes.
- **Produits provenant des publications:** la différence enregistrée en 2014 est due à la demande de publications moins importante qu'escompté. Le montant total des produits provenant des publications a diminué de 1,7 million d'euros en 2013 à 771 000 euros en 2014. Le montant inscrit au budget étant basé sur les performances des années précédentes, moyennant quelques ajustements tenant du compte du fait que 2014 était la première année du cycle budgétaire biennal de l'OIT, les chiffres réels ont été nettement inférieurs au budget.
- **Autres produits:** la différence de 263 000 euros, ou 22 pour cent, enregistrée en 2014 peut s'expliquer par la baisse des taux d'intérêt et par la diminution des loyers perçus pour la location de locaux et installations sur le campus.
- **Utilisation de l'excédent:** le budget prévoyait qu'un montant significatif provenant des soldes restants serait dépensé en 2014. La différence de 479 000 euros, ou 42 pour cent, est due au financement d'activités par d'autres fonds. La note 13 donne de plus amples informations sur les soldes des fonds au 31 décembre 2014.
- **Personnel inscrit au budget ordinaire:** la différence de 469 000 euros, ou 3 pour cent, est essentiellement due aux départs à la retraite et aux prolongations de congés sans solde.
- **Infrastructures:** le montant réel est supérieur au budget de 470 000 euros, ou 25 pour cent. Cette hausse est le résultat de travaux d'entretien additionnels exécutés pendant l'année et rendus possibles par des économies dans d'autres domaines. Parmi les projets réalisés en 2014 figurent l'installation de toilettes supplémentaires au pavillon Piemonte, la mise à niveau des infrastructures

hôtelières et le réaménagement de la réception. Un supplément de taxe sur les immondices de quelque 200 000 euros a également dû être enregistré.

- **Frais généraux d'exploitation:** la différence de 225 000 euros, ou 24 pour cent, est imputable à des frais moins élevés que prévus pour l'entretien des véhicules, les services de fret et de courrier, la téléphonie et la maintenance des équipements de bureau.
- **Total des dépenses variables:** la différence de 341 000 euros, ou 3 pour cent, est due en partie aux changements dans la distribution des activités par type de formation par rapport à 2013. Avec la hausse des activités «mixtes-C» et «mixtes-F» ainsi que le «e-learning», les frais variables, calculés en pourcentage des produits totaux provenant des activités de formation, ont diminué. Ils se sont élevés à 54 pour cent des produits provenant des activités de formation, pour 57 pour cent inscrits au budget. Quand plus d'activités sont organisées à distance, ce qui est le cas des activités «mixtes-F» (93 jours de formation en 2014 contre 13 en 2013), le taux des frais variables par rapport aux produits provenant des activités de formation diminue.

Versements à titre gracieux

Deux versements à titre gracieux ont été effectués en 2014, pour un total de 31 700 euros.

Approbation des états financiers pour l'exercice terminé le 31 décembre 2014

Les états financiers numérotés de I à V et les notes qui les accompagnent (notes 1 à 16) sont approuvés.



Patricia O'Donovan
Directrice
20 mars 2015



Christine Boulanger
Trésorière et cheffe des Services financiers
20 mars 2015

Point appelant une décision

Le Conseil est invité à approuver les états financiers tels qu'ils sont présentés, conformément à l'article 17.2 du Règlement financier.



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Au Conseil du Centre international de formation de l'Organisation internationale du Travail

Rapport sur les états financiers

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints du Centre international de formation de l'Organisation internationale du Travail, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2014, et l'état de la performance financière, l'état des variations de l'actif net, l'état des flux de trésorerie et l'état de comparaison du budget et des montants réels pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables internationales du secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes internationales d'audit. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

.../2

Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Centre international de formation de l'Organisation internationale du Travail au 31 décembre 2014, ainsi que de sa performance financière, de ses flux de trésorerie et de la comparaison du budget et des montants réels pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables internationales du secteur public.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences du *Règlement financier* du Centre international de formation de l'Organisation internationale du Travail, je déclare qu'à mon avis les principes comptables des Normes comptables internationales du secteur public ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

De plus, à mon avis, les opérations du Centre international de formation de l'Organisation internationale du Travail dont j'ai eu connaissance au cours de mon audit des états financiers ont été effectuées, dans tous leurs aspects significatifs, conformément au *Règlement financier* et aux autorisations législatives du Centre international de formation de l'Organisation internationale du Travail.

En vertu de l'article 27 du *Règlement financier* du Centre international de formation de l'Organisation internationale du Travail, j'ai également soumis au Conseil un rapport détaillé sur mon audit des états financiers du Centre international de formation de l'Organisation internationale du Travail.

Le vérificateur général du Canada,



Michael Ferguson, CPA, CA
FCA (Nouveau-Brunswick)

Le 20 mars 2015
Ottawa, Canada

États financiers de l'exercice terminé le 31 décembre 2014

Centre international de formation de l'OIT

État de la situation financière au 31 décembre

(en milliers d'euros)

| | Note | 2014 | 2013 |
|---|------|---------------|---------------|
| Actif | | | |
| Actif à court terme | | | |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 3 | 12 225 | 14 364 |
| Sommes à recevoir | 4 | 4 465 | 5 115 |
| Contributions à recevoir | 5 | 525 | 669 |
| Sommes à recevoir de l'OIT | | 2 321 | 4 792 |
| Autres actifs à court terme | | 542 | 509 |
| | | 20 078 | 25 449 |
| Actif à long terme | | | |
| Sommes à recevoir | 4 | 523 | 749 |
| Biens et matériel | 7 | 9 637 | 7 377 |
| Actifs incorporels | | 227 | 82 |
| | | 10 387 | 8 208 |
| Total actif | | 30 465 | 33 657 |
| Passif | | | |
| Passif à court terme | | | |
| Créditeurs et charges à payer | | 3 041 | 3 589 |
| Sommes dues aux donateurs | | 4 128 | 5 074 |
| Produits différés | | 2 154 | 3 690 |
| Avantages du personnel | 8 | 231 | 207 |
| | | 9 554 | 12 560 |
| Passif à long terme | | | |
| Avantages du personnel | 8 | 2 262 | 2 294 |
| Produits différés | | 523 | 749 |
| | | 2 785 | 3 043 |
| Total passif | | 12 339 | 15 603 |
| Actif net | | | |
| Fonds de roulement | | 1 935 | 1 929 |
| Total solde cumulé des fonds | | 16 191 | 16 125 |
| Total actif net | | 18 126 | 18 054 |
| Total passif et actif net | | 30 465 | 33 657 |

Les notes d'accompagnement font partie intégrante des états financiers.

Centre international de formation de l'OIT

État de la performance financière
pour l'exercice terminé le 31 décembre
(en milliers d'euros)

| | Note | 2014 | 2013 |
|--|-----------|---------------|---------------|
| Produits | | | |
| Activités de formation | | 19 643 | 26 022 |
| Contributions volontaires | 9 | 14 676 | 13 134 |
| Autres produits | 11 | 1 624 | 2 779 |
| Gain (perte) de change et réévaluation, net | | 209 | (9) |
| Intérêts | | 90 | 165 |
| Total produits | | 36 242 | 42 091 |
| Dépenses | | | |
| Frais de personnel | | 17 460 | 17 267 |
| Contrats de sous-traitance | | 6 828 | 8 659 |
| Frais généraux d'exploitation | | 1 866 | 2 068 |
| Frais de voyage | | 3 261 | 3 559 |
| Autres frais liés aux activités de formation | | 2 982 | 3 450 |
| Entretien du terrain et des bâtiments | | 1 920 | 2 004 |
| Fournitures | | 1 048 | 1 032 |
| Amortissement | | 760 | 669 |
| Frais bancaires | | 45 | 48 |
| Total dépenses | | 36 170 | 38 756 |
| Excédent net | | 72 | 3 335 |

Les notes d'accompagnement font partie intégrante des états financiers.

Centre international de formation de l'OIT

**État des variations de l'actif net
pour l'exercice terminé le 31 décembre**
(en milliers d'euros)

| | Fonds de roulement | Fonds de fonctionnement | Fonds pour l'amélioration du campus | Fonds fiduciaire italien | Total solde cumulé des autres fonds | Actif net |
|------------------------------------|--------------------|-------------------------|-------------------------------------|--------------------------|-------------------------------------|---------------|
| Solde au 1er janvier 2013 | 1 911 | 10 075 | 1 017 | 1 716 | 12 808 | 14 719 |
| Excédent (déficit) net de 2013 | 18 | 2 127 | (12) | 1 202 | 3 317 | 3 335 |
| Transferts vers (de) ^{/1} | – | (200) | 200 | – | – | – |
| Solde au 31 décembre 2013 | 1 929 | 12 002 | 1 205 | 2 918 | 16 125 | 18 054 |
| Solde au 1er janvier 2014 | 1 929 | 12 002 | 1 205 | 2 918 | 16 125 | 18 054 |
| Excédent (déficit) net de 2014 | 6 | 928 | (19) | (843) | 66 | 72 |
| Transferts de (vers) ^{/2} | – | 578 | (578) | – | – | – |
| Solde au 31 décembre 2014 | 1 935 | 13 508 | 608 | 2 075 | 16 191 | 18 126 |

^{/1} Transfert de 200 000 euros du Fonds de fonctionnement au Fonds pour l'amélioration du campus approuvé par le Conseil en 2013.

^{/2} Transfert de 200 000 euros du Fonds de fonctionnement au Fonds pour l'amélioration du campus approuvé par le Conseil en 2014. Il y a également eu deux transferts depuis/vers le Fonds pour l'amélioration du campus vers/depuis le Fonds de fonctionnement, consistant des contributions volontaires reçues par le Centre pour un montant total de 1,687 million d'euros, utilisé pour financer la rénovation du pavillon Europe, ainsi que le transfert de l'actif achevé du pavillon Europe, pour un montant de 2,465 millions d'euros.

Les notes d'accompagnement font partie intégrante des états financiers.

Centre international de formation de l'OIT

État des flux de trésorerie pour l'exercice terminé le 31 décembre (en milliers d'euros)

| | 2014 | 2013 |
|--|----------------|---------------|
| Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation | | |
| Excédent net pour la période | 72 | 3 335 |
| Effet des taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie | 45 | (124) |
| Postes sans effet sur la trésorerie: | | |
| Amortissement | 760 | 669 |
| Diminution des sommes à recevoir | 876 | 3 646 |
| (Augmentation)/diminution des contributions à recevoir | 144 | (144) |
| (Augmentation)/diminution des sommes à recevoir de l'OIT | 2 471 | (2 742) |
| (Augmentation)/diminution des autres actifs à court terme | (33) | (41) |
| Augmentation/(diminution) des créditeurs et charges à payer | (548) | 939 |
| Diminution des produits différés | (1 762) | (1 953) |
| Diminution des sommes dues aux donateurs | (946) | (2 198) |
| Diminution des avantages du personnel | (8) | - |
| Flux nets de trésorerie liés aux activités d'exploitation ^{/1} | 1 071 | 1 387 |
| Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement | | |
| Acquisitions de biens et matériel et actifs incorporels | (3 165) | (867) |
| Flux nets de trésorerie liés aux activités d'investissement | (3 165) | (867) |
| Effet des taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie | (45) | 124 |
| Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie | (2 139) | 644 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie, début de période | 14 364 | 13 720 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie, fin de période | 12 225 | 14 364 |

^{/1} Les 94 000 euros perçus en intérêts sont inclus sous la rubrique «Excédent/(déficit) pour la période» dans les flux nets de trésorerie liés aux activités d'exploitation (2013: 136 000 euros).

Les notes d'accompagnement font partie intégrante des états financiers.

Centre international de formation de l'OIT
État de comparaison du budget et des montants réels
pour l'exercice terminé le 31 décembre 2014

(en milliers d'euros)

| Chap. | Poste | Titre | Budget 2014 | Montant réel 2014 | Différence ^{/2} |
|------------|-------|---|----------------|----------------------|--------------------------|
| | | PRODUITS | | | |
| I | | Contributions volontaires | | | |
| | 10 | Organisation internationale du Travail | 3 354 | 2 990 | (364) |
| | 11 | Gouvernement italien | 7 850 | 7 850 | – |
| | 13 | Région du Piémont | – | 50 | 50 |
| | 14 | Gouvernement portugais | – | 250 | 250 |
| | – | Ville de Turin | – | 349 | 349 |
| | | Total contributions volontaires (chapitre I) | 11 204 | 11 489 | 285 |
| II | | Produits gagnés | | | |
| | 20 | Produits provenant des activités de formation | 21 400 | 21 986 | 586 |
| | 21 | Produits provenant des publications | 1 200 | 771 | (429) |
| | 22 | Autres produits | 1 200 | 937 | (263) |
| | | Total produits gagnés | 23 800 | 23 694 | (106) |
| | 23 | Utilisation de l'excédent | 1 134 | 655 | (479) |
| | | Total chapitre II | 24 934 | 24 349 | (585) |
| | | TOTAL PRODUITS BUDGÉTAIRES | 36 138 | 35 838 | (300) |
| | | DÉPENSES | | | |
| III | | Dépenses de personnel | | | |
| | 30 | Personnel inscrit au budget ordinaire | 15 062 | 14 593 | (469) |
| | 31 | Personnel sur projet | 2 600 | 2 639 | 39 |
| | | Total dépenses de personnel (chapitre III) | 17 662 | 17 232 | (430) |
| IV | | Dépenses non liés au personnel | | | |
| | | <u>Dépenses fixes</u> | | | |
| | 40 | Consultants | 433 | 487 | 54 |
| | 41 | Infrastructures | 1 910 | 2 380 | 470 |
| | 42 | Sécurité | 375 | 360 | (15) |
| | 43 | Dépenses généraux d'exploitation | 933 | 708 | (225) |
| | 44 | Missions et représentation | 221 | 175 | (46) |
| | 45 | Gouvernance | 400 | 374 | (26) |
| | 46 | Technologies de l'information | 1 524 | 1 618 | 94 |
| | 47 | Amortissement des immobilisations | 380 | 376 | (4) |
| | | Total dépenses fixes (chapitre IV) | 6 176 | 6 478 | 302 |
| V | | <u>Dépenses variables</u> | | | |
| | 50 | Collaborateurs extérieurs | 4 300 | 4 385 | 85 |
| | 51 | Missions | 600 | 691 | 91 |
| | 52 | Coûts liés aux participants | 5 370 | 4 982 | (388) |
| | 53 | Ressources bibliothéconomiques et didactiques | 420 | 493 | 73 |
| | 54 | Enseignement extra-muros | 520 | 675 | 155 |
| | 55 | Autres dépenses variables | 110 | 123 | 13 |
| | 56 | Coûts liés aux produits provenant des publications | 780 | 510 | (270) |
| | 57 | Autres dépenses liés aux autres produits | 200 | 100 | (100) |
| | | Total dépenses variables (chapitre V) | 12 300 | 11 959 | (341) |
| | | TOTAL DÉPENSES D'EXPLOITATION | 36 138 | 35 669 | (469) |
| | | EXCÉDENT BUDGÉTAIRE^{/1} | – | 169 | 169 |
| | | Autres postes | | | |
| | 58 | Diminution de la provision pour créances douteuses | – | 8 | 8 |
| | 61 | Gain de change et réévaluation, net | – | 209 | 209 |
| | | TOTAL AUTRES POSTES | – | 217 | 217 |
| | | EXCÉDENT BUDGÉTAIRE NET^{/1} | – | 386 | 386 |

^{/1} Tel que prévu par l'article 7.4 du Règlement financier

^{/2} La différence entre les montants inscrits au budget et les montants réels est expliquée dans le rapport financier sur les comptes de 2014.

Les notes d'accompagnement font partie intégrante des états financiers.

Centre international de formation de l'OIT

Notes aux états financiers de l'exercice terminé le 31 décembre 2014

Note 1 – Objectifs et activités

Le Centre international de formation de l'Organisation internationale du Travail («le Centre»), guidé par les principes inscrits dans le préambule de la Constitution de l'Organisation internationale du Travail (OIT) et dans la Déclaration de Philadelphie, a pour mission la formation au service du développement économique et social dans le respect et par la promotion des normes internationales du travail. Ses activités de formation, sont élaborées dans le cadre de la coopération technique de l'OIT, du système des Nations Unies et d'autres organisations internationales.

L'OIT est l'entité de contrôle du Centre. Le Centre a été créé en 1964 par le Conseil d'administration du BIT et le gouvernement de l'Italie. Le Centre a un Conseil présidé par le Directeur général du BIT. Le Conseil du Centre est composé de 33 membres, dont 24 sont nommés par le Conseil d'administration du BIT. Le Conseil du Centre se réunit chaque année. Les membres du Conseil ne sont pas rémunérés par le Centre pour leurs services. Lors de sa réunion annuelle, le Conseil adopte le budget du Centre conformément au Règlement financier après recommandation des membres du Conseil. Selon l'article 17 du Règlement financier du Centre, le Conseil adopte les états financiers.

Le siège du Centre est à Turin, en Italie. Conformément à l'accord complémentaire relatif aux privilèges et immunités du Centre conclu avec le gouvernement italien, le Centre est exempté de la plupart des taxes et droits de douane imposés par le gouvernement italien.

Le Centre est financé principalement par les contributions volontaires provenant du budget ordinaire de l'OIT, du gouvernement de l'Italie et de la facturation des services de formation qu'il fournit.

Aux termes du Statut du Centre tel qu'adopté par le Conseil d'administration du BIT, les fonds et actifs du Centre sont comptabilisés séparément des actifs de l'OIT (article VI, paragraphe 6). Les comptes du Centre, qui sont établis annuellement, sont vérifiés par le commissaire aux comptes de l'OIT. Au cas où le Centre serait dissous, le Conseil d'administration du BIT a le pouvoir, en vertu du Statut (article XI), de disposer des actifs et du solde des fonds du Centre. L'OIT étant l'entité qui contrôle le Centre, les états financiers du Centre sont consolidés avec ceux de l'OIT.

Le Centre gère cinq fonds:

- 1) le Fonds de fonctionnement est le principal fonds d'opération du Centre pour les activités de formation;
- 2) le Fonds de roulement a été créé conformément au Règlement financier pour financer temporairement les dépenses, dans l'attente de recevoir les contributions volontaires faisant l'objet d'une promesse ferme et d'autres produits à recevoir en vertu d'accords signés. Son niveau a été fixé à 2 millions d'euros;
- 3) le Fonds pour l'amélioration du campus a été établi par le Directeur du Centre pour accueillir les fonds destinés spécifiquement à la rénovation du campus;
- 4) le Fonds fiduciaire italien a été instauré pour recevoir les fonds versés par le gouvernement italien pour des activités de formation;

-
- 5) le Fonds d'innovation a été créé en 2011 pour promouvoir l'innovation en matière d'outils d'apprentissage et de partage de connaissances, le développement d'activités de formation en réponse aux nouvelles politiques de l'OIT et l'intégration des pratiques d'excellence dans les activités d'apprentissage et de formation du Centre.

Note 2 – Méthodes comptables

Les états financiers du Centre ont été préparés selon la méthode de comptabilité d'exercice, conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS), et respectent toutes les normes en vigueur au 31 décembre 2014.

La norme IPSAS 32, Accords de concession de services: Concédant, qui est entrée en vigueur en janvier 2014, a été prise en considération et n'a aucun impact sur les états financiers.

Exercice: l'exercice financier du Centre aux fins budgétaires est l'année civile, et ses états financiers sont préparés chaque année. Les informations comparatives reflètent les douze mois de l'année civile 2013.

Présentation des états financiers: les états financiers incluent les comptes de tous les fonds du Centre. Les transactions entre les fonds sont éliminées. Les états financiers se composent d'un état de la situation financière, d'un état de la performance financière, d'un état des variations de l'actif net, d'un état des flux de trésorerie et d'un état de comparaison du budget et des montants réels pour le Fonds de fonctionnement et le Fonds fiduciaire italien.

Monnaie de fonctionnement et conversion des devises étrangères: la monnaie de fonctionnement du Centre est l'euro et les états financiers sont établis dans cette monnaie. Les transactions et soldes monétaires libellés dans des monnaies autres que l'euro sont convertis aux taux de change opérationnels des Nations Unies, qui se rapprochent des taux du marché.

Les soldes monétaires maintenus dans des monnaies autres que l'euro sont convertis en euros au taux de change opérationnel des Nations Unies au 31 décembre.

Les transactions effectuées pendant l'exercice dans des monnaies autre que l'euro sont converties en euros au taux de change opérationnel des Nations Unies à la date de chaque transaction.

Les gains ou pertes résultant de la conversion des transactions et des soldes maintenus dans des monnaies autres que l'euro sont présentés comme des gains ou pertes nets de change et réévaluation dans l'état de la performance financière.

Trésorerie et équivalents de trésorerie: la trésorerie et les équivalents de trésorerie englobent l'encaisse et les dépôts à terme échus dans les trois mois suivant la date de clôture.

Sommes à recevoir: les sommes à recevoir proviennent essentiellement des activités de formation et de la vente de publications. Le Centre établit une provision générale pour créances douteuses sur la base d'un examen des comptes afin de déterminer quels montants sont susceptibles d'être recouverts. Quand tous les efforts de collecte ont été menés, les sommes non recouvrées sont rayées et inscrites en tant que frais généraux d'exploitation dans l'état de la performance financière.

Contributions à recevoir: les contributions à recevoir proviennent des contributions volontaires servant à couvrir les opérations quand la probabilité de réception est probable et que les sommes peuvent être mesurées de façon fiable.

Sommes dues/à recevoir de l'OIT: le Centre possède avec son entité de contrôle, l'OIT, un compte courant pour les transactions interbureaux, qui enregistre les mouvements en provenance et à destination de l'OIT, représentant la contribution volontaire de l'Organisation au fonctionnement général du Centre, aux frais de personnel et aux frais liés à des activités de formation du Centre encourus par l'OIT, tant dans les bureaux de terrain qu'au siège, au nom du Centre, ainsi que les virements effectués par le Centre à l'OIT. Le solde net est reflété en conséquence dans l'état de la situation financière.

Biens et matériel: cette ligne englobe les équipements et les améliorations locatives, qui sont calculés à leur coût historique et amortis de façon linéaire sur la durée de leur vie utile comme suit:

| Catégorie | Durée de vie utile estimée (années) |
|----------------------------|--------------------------------------|
| Véhicules | 5 |
| Équipements de bureau | 5 |
| Autres types d'équipements | 10 |
| Meubles | 10 |
| Améliorations locatives | Le moindre de 15–30 et durée du bail |

Dépréciation: les actifs sujets à une dépréciation ou à un amortissement font l'objet d'un examen annuel afin de déterminer si la valeur comptable est toujours appropriée. Une dépréciation survient en cas de perte totale, de dommage majeur ou d'obsolescence. La dépréciation est comptabilisée dans l'état de la performance financière quand la valeur comptable d'un actif dépasse sa valeur de service recouvrable (le montant le plus élevé entre la valeur d'utilisation de l'actif et sa juste valeur diminuée du coût de reventes).

Créditeurs et charges à payer: les créditeurs représentent les factures pour lesquelles les biens ont été reçus ou les services ont été rendus, mais qui n'ont pas été payées à la date de clôture. Les charges à payer consistent en des biens reçus ou des services rendus pendant l'exercice et pour lesquels aucune facture n'a été reçue à la date de clôture.

Sommes dues aux donateurs: les sommes dues aux donateurs représentent les fonds reçus des participants et des agences qui les parrainent relatifs à des activités de formation futures et services de conseil sujets à des conditions. Elles ne sont pas considérées comme des produits tant que le Centre n'a pas rempli ses obligations.

Produits différés: les produits différés représentent les fonds à recevoir des participants et des agences qui les parrainent sur la base d'accords signés relatifs à des activités de formation futures et services de conseil sujets à des conditions liées à la performance spécifique. Les fonds sont enregistrés comme produits lorsque le Centre a rempli les conditions de performance. Les sommes à recevoir en vertu de tels accords dans 12 mois ou plus suivant la fin de l'exercice sont enregistrées comme des actifs à long terme et sont actualisées par référence au rendement du marché à la date de clôture pour des obligations de sociétés de haute qualité.

Avantages du personnel: le Centre comptabilise les catégories suivantes d'avantages du personnel:

- avantages à court terme: avantages qui deviennent dus dans les 12 mois suivant la fin de l'exercice pendant lequel les services donnant droit à ces avantages ont été rendus par les fonctionnaires. Ils englobent les avantages suivants:
 - congés cumulés: les absences rémunérées cumulées, telles que les congés annuels et les congés compensatoires, sont comptabilisées comme dépenses et passif au fur et à mesure qu'elles sont gagnées par les membres du personnel. Conformément au Statut du personnel du Centre, les fonctionnaires du Centre ont droit à un congé annuel de 30 jours ouvrables par année. Ils peuvent accumuler jusqu'à 60 jours ouvrables qui sont payables à la cessation de service. Le montant dû pour les congés non utilisés à date de clôture a été calculé en multipliant le nombre effectif de jours accumulés par chaque fonctionnaire par le traitement de base majoré de l'ajustement de poste pour le personnel de la catégorie des services organiques et par le traitement de base majoré de la prime pour connaissances linguistiques pour les fonctionnaires de la catégorie des services généraux. La part à long terme du passif n'est pas actualisée car l'impact n'est pas important;
 - congés non cumulés: en ce qui concerne les absences rémunérées non cumulées, telles que les absences pour maladie et de maternité, une dépense est comptabilisée au moment de l'absence;
 - congé dans les foyers: conformément au Statut du personnel du Centre, les fonctionnaires non recrutés sur place ont droit au remboursement des frais de voyage à l'occasion du congé dans les foyers, la première fois au cours de la deuxième année qui suit l'engagement initial, puis une fois tous les deux ans. La valeur des droits à congé dans les foyers acquis par les fonctionnaires mais non réclamés à la date de clôture constitue un passif. La valeur des droits acquis à ce titre et exigibles à la date de clôture a été calculée sur la base des dépenses effectives engagées à ce titre l'année dernière et ajustée pour tenir compte de la hausse du prix des transports aériens;
 - autres avantages à court terme: ces avantages sont comptabilisés à titre de la masse salariale et un passif est inscrit à la date de clôture si un montant est resté impayé. Ces avantages englobent l'indemnité de non-résidence, les prestations familiales, l'ajustement de poste, l'allocation pour frais d'études et la prime pour connaissances linguistiques;
- avantages à long terme:
 - frais de voyage et de transport relatifs au rapatriement: Les fonctionnaires du Centre, leur conjoint et leurs enfants à charge ont droit au remboursement des frais de voyage et de transport des effets personnels lors de la cessation de service. La dépense correspondant au coût des voyages de rapatriement et du transport des effets personnels est calculée en estimant le coût de l'indemnité versée aux fonctionnaires ayant droit au remboursement de leurs frais de voyage au 31 décembre 2014. La part à long terme du passif n'est pas actualisée car l'impact n'est pas important;
 - indemnité de cessation de service et de rapatriement: conformément au Statut du personnel du Centre, le personnel des services généraux a droit à une indemnité de fin de service lors de la fin de leur contrat ou d'une promotion à la catégorie des services organiques ou aux catégories supérieures. Le Centre verse à cette fin chaque mois au BIT une contribution fixe égale à 7,5 pour cent des salaires des fonctionnaires de la catégorie des services généraux. Conformément au Statut du personnel du Centre, les fonctionnaires qui n'ont

pas été recrutés sur place ont droit à une indemnité à la cessation de service s'ils ont accompli au moins une année de service hors du pays où ils ont leur foyer. Le Centre verse à cette fin au BIT une contribution fixe égale à 6,0 pour cent du salaire payé aux fonctionnaires éligibles au cours de l'exercice financier.

Le Centre ne comptabilise aucun passif relatif aux indemnités de cessation de service ou aux indemnités de rapatriement. En mars 1980, le Conseil d'administration du BIT a décidé qu'à compter du 1^{er} juillet 1980, les paiements au titre d'indemnités de cessation de service et d'indemnités de rapatriement versés aux fonctionnaires du Centre seraient financés par le fonds des indemnités de cessation de service du BIT et que le Centre verserait une contribution mensuelle à ce fonds. Aucun accord officiel relatif à la facturation au Centre du coût net de cet avantage n'ayant été conclu, le Centre enregistre les indemnités de cessation de service et de rapatriement sur une base de cotisations définies. Autre que le montant de contributions mensuelles payées au BIT, qui est enregistré comme dépense sur une base continue, un passif n'est inscrit que dans la mesure où une contribution mensuelle au BIT resterait à payer pour des services rendus;

- avantages après la cessation de service:
 - assurance-maladie après la cessation de service: les fonctionnaires et leurs personnes à charge ont droit aux avantages après la cessation de service lorsqu'ils quittent le service à l'âge de 55 ans ou plus et qu'ils ont travaillé au moins 10 ans dans une organisation du système des Nations Unies et ont été bénéficiaires de la Caisse d'assurance pour la protection de la santé du personnel pendant les cinq années précédant immédiatement la fin de leur service. La caisse est un régime multipatronal à prestations définies qui fournit une couverture médicale à tous les membres du personnel, aux fonctionnaires retraités et à leurs personnes à charge. Le Centre est un des membres participant à ce régime. Les fonctionnaires retraités versent une contribution mensuelle à la caisse, complétée par une contribution correspondante de l'organisation participante. Dans le cas des fonctionnaires retraités du Centre, le BIT verse la contribution mensuelle demandée à la Caisse d'assurance pour la protection de la santé du personnel. Le Centre n'assume donc aucune obligation pour les prestations de protection de la santé après la cessation de service et n'enregistre aucune dépense;
 - Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies: à travers l'OIT, le Centre est une organisation affiliée à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies (CCPPNU), créée par l'Assemblée générale des Nations Unies pour fournir aux membres du personnel des prestations de retraite, de décès et d'invalidité et de prestations connexes. La Caisse est un plan de retraite multipatronal à prestations définies. Conformément à l'article 3 b) des Statuts de la Caisse, les institutions spécialisées et toute autre organisation intergouvernementale qui applique le régime commun en matière des traitements, indemnités et autres prestations de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées peuvent s'y affilier.

La caisse expose les organisations affiliées à des risques actuariels liés aux fonctionnaires actuels et passés des autres organisations qui y participent, ce qui a pour conséquence qu'il n'y a pas de base solide et fiable pour répartir les engagements, les actifs et les passifs de la caisse entre les diverses organisations. Au même titre que les autres organisations affiliées, le Centre n'est pas en mesure d'identifier avec suffisamment de certitude sa part dans la position et la performance financières de la caisse et a donc comptabilisé la caisse de retraite comme s'il s'agissait d'un plan à contributions définies. Les

contributions à la caisse versées au cours de l'exercice sont comptabilisées comme des dépenses de frais de personnel dans l'état de la performance financière.

Dépenses: les dépenses sont comptabilisées lorsque les biens et/ou services sont reçus. Les dépenses au titre de contrats de location sont enregistrées dans l'état de la performance financière sur une base linéaire pour la durée du bail.

Produits des opérations avec contrepartie directe

- **Autres produits:** les autres produits englobent les produits non liés aux activités de formation, comme ceux générés par les activités socioculturelles, par l'utilisation des infrastructures résidentielles par d'autres personnes que les participants et par la vente de publications. Ils sont comptabilisés à mesure que les services ont été rendus.
- **Produits d'intérêts:** les produits d'intérêts générés par les placements à court terme sont comptabilisés quand ils sont gagnés, sur une base pro rata temporis qui tient compte du rendement effectif.

Produits des opérations sans contrepartie directe

- **Contributions volontaires:**
 - des contributions volontaires sont reçues afin de financer les opérations générales du Centre, l'amélioration du campus et les activités de formation. Ces contributions ne sont assorties d'aucune «condition» de performance ni de remboursement des fonds qui n'auraient pas été dépensés aux fins prévues. Elles sont comptabilisées comme des actifs et des produits dans l'année à laquelle la contribution s'apparente s'il est probable que la contribution sera perçue et si son montant peut être mesuré de manière fiable;
 - une contribution volontaire est également reçue de la Ville de Turin afin de couvrir les frais liés à la maintenance extraordinaire et à l'aménagement des lieux que la Ville permet au Centre d'occuper. Cette contribution est comptabilisée comme un actif, accompagné du passif correspondant (produits différés), pendant l'exercice auquel la contribution se réfère s'il est probable que la contribution sera perçue et si son montant peut être mesuré de manière fiable. Quand les fonds sont utilisés pour couvrir les frais de maintenance extraordinaire et d'aménagement des lieux, le passif (produits différés) est diminué, et un montant correspondant est comptabilisé comme produit.
- **Contributions en nature:** le Centre ne comptabilise pas les contributions en nature sous forme de service dans les états financiers. Les contributions en nature sous forme de biens sont comptabilisées à leur juste valeur à la date de leur réception.
- **Produits provenant des activités de formation:** les accords relatifs aux activités de formation sont financés par des contributions volontaires inconditionnelles qui soutiennent les opérations du Centre. Ces accords sont considérés comme des transactions sans contrepartie directe parce que les deux parties ne tirent aucun profit approximativement égal. Les activités de formation qui prévoient des restrictions à leur utilisation sont comptabilisées comme produits à la signature d'un accord contraignant. Les accords sur lesquels le Centre exerce un contrôle total et qui contiennent des conditions, y compris l'obligation implicite ou explicite de restituer les fonds si ces conditions ne sont pas remplies, sont comptabilisés à la fois comme un élément d'actif (sommes à recevoir) et un élément de passif (produits différés) à la signature d'un accord contraignant. Le passif est réduit et le

produit est comptabilisé sur la base de la proportion entre les dépenses encourues et les dépenses totales estimées de l'activité de formation.

- Contrats de location avec d'autres agences des Nations Unies: ce produit provient de contrats de location passés avec d'autres agences des Nations Unies pour leur utilisation du Centre. Ils sont considérés comme des contrats simples, en ce sens qu'ils ne transfèrent pas substantiellement tous les risques de propriété au locataire et sont résiliables. Les montants perçus au titre de contrats de location sont considérés comme des loyers conditionnels parce qu'ils sont basés sur les coûts supportés par le Centre pour l'espace occupé.

Actifs éventuels: le Centre ne comptabilise pas les actifs éventuels mais fournit dans les notes aux états financiers les détails d'un actif possible dont l'existence dépend de l'occurrence ou de la non-occurrence d'un ou plusieurs événements futurs incertains échappant partiellement au contrôle du Centre. Les actifs éventuels sont évalués régulièrement afin d'assurer que les développements se reflètent de manière appropriée dans les états financiers. S'il est devenu virtuellement certain qu'une entrée d'avantages économiques ou de potentiel de services découlera de contributions volontaires ou d'activités de formation et si le montant de cet actif peut être calculé de manière fiable, l'actif et le produit correspondant sont comptabilisés dans les états financiers pour l'exercice pendant lequel le changement intervient.

Passifs éventuels: les passifs éventuels sont présentés quand une obligation possible est incertaine mais peut être quantifiée, ou quand le Centre a une obligation présente mais ne peut calculer la sortie de fonds de manière fiable.

Des provisions sont comptabilisées relativement à des passifs éventuels quand le Centre a une obligation légale présente ou potentielle découlant d'événements passés, qu'il est plus probable que non qu'une sortie de fonds sera nécessaire pour éteindre cette obligation et que le montant peut être estimé de manière fiable. Le montant de la provision consiste en la meilleure estimation de la dépense requise pour éteindre l'obligation à la date de clôture.

Information sectorielle: le Centre est une entité autonome dont le mandat consiste à organiser des activités de formation en appui au mandat de l'OIT. Par conséquent, il est considéré comme un secteur distinct et aucune information sectorielle n'a été présentée.

Incertitude de la mesure: la préparation des états financiers consolidés, conformément aux normes IPSAS exige de la Direction qu'elle réalise des estimations et des hypothèses qui peuvent avoir une incidence sur le montant de l'actif et du passif comptabilisé à la date des états financiers ainsi que sur le montant des produits et des dépenses comptabilisés pour l'année. Les charges à payer, les biens et le matériel ainsi que le passif lié aux avantages du personnel sont les éléments les plus importants pour lesquels des estimations sont utilisées. Les résultats réels peuvent différer sensiblement de ces estimations.

Les estimations et hypothèses font l'objet d'une révision continue. Les ajustements sont comptabilisés dans l'année où les estimations sont ajustées et pour tout exercice futur concerné. Les estimations et hypothèses susceptibles d'entraîner des ajustements matériels au cours d'exercices futurs concernent, par exemple: les calculs actuariels du passif au titre des avantages du personnel, tels que les taux de rotation, de handicap, de mortalité et de frais médicaux; la durée de vie utile des immobilisations corporelles et incorporelles; les provisions pour créances douteuses; la dépréciation des actifs et pertes éventuelles; et les taux d'actualisation appliqués aux sommes à recevoir.

Note 3 – Trésorerie et équivalents de trésorerie

(en milliers d'euros)

| | USD (équivalent en EUR) | EUR | Total 2014 | Total 2013 |
|--|-------------------------------|---------------|---------------|---------------|
| Comptes courants et fonds en caisse | 136 | 6 186 | 6 322 | 3 397 |
| Dépôts à court terme | – | 5 903 | 5 903 | 10 967 |
| Total trésorerie et équivalents de trésorerie | 136 | 12 089 | 12 225 | 14 364 |

Sur le montant total de la trésorerie et des équivalents de trésorerie détenus en 2013, 12,15 millions d'euros l'étaient dans la monnaie de fonctionnement et le solde détenu en dollars E.-U., s'élevait à l'équivalent de 2,214 millions d'euros.

Le solde de la trésorerie et des équivalents de trésorerie inclut 4,128 millions d'euros (2013: 5,074 millions) qui doivent être utilisés pour des activités de formation.

Note 4 – Sommes à recevoir

(en milliers d'euros)

| | 2014 | 2013 |
|--|--------------|--------------|
| Sommes à recevoir à court terme | | |
| Sommes à recevoir provenant de la facturation de services de formation | 2 438 | 2 738 |
| Sommes à recevoir en vertu d'accords relatifs à des services de formation attendus en 2015 | 2 040 | 2 743 |
| Autres sommes à recevoir | 15 | 12 |
| Moins: provision pour créances douteuses – services de formation | (28) | (378) |
| Total sommes à recevoir à court terme, net | 4 465 | 5 115 |
| Sommes à recevoir à long terme | | |
| Sommes à recevoir en vertu d'accords relatifs à des services de formation attendus après le 31 décembre 2015 | 523 | 749 |
| Moins: provision pour créances douteuses – services de formation | – | – |
| Total sommes à recevoir à long terme, net | 523 | 749 |

Toutes les sommes à recevoir portent sur des transactions sans contrepartie directe.

| | 2014 | 2013 |
|---|-----------|------------|
| Mouvements des provisions pour créances douteuses | | |
| Solde au 1 ^{er} janvier | 378 | 982 |
| Montants impossibles à collecter radiés en cours d'exercice | (348) | (579) |
| Pertes dues à la dépréciation renversées | (20) | – |
| Augmentation/(diminution) de la dotation pour dépréciation | 18 | (25) |
| Solde au 31 décembre | 28 | 378 |

Note 5 – Contributions à recevoir

(en milliers d'euros)

| | 2014 | 2013 |
|---------------------------------------|------------|------------|
| Compagnia di San Paolo | 375 | 369 |
| Chambre de commerce | 100 | 200 |
| Région du Piémont | 50 | 100 |
| Total contributions à recevoir | 525 | 669 |

Sur ce total, 475 000 euros (2013: 569 000 euros) sont sujets à des conditions exigeant l'utilisation pour des dépenses liées à la rénovation du pavillon Europe. Toutes les contributions à recevoir portent sur des transactions sans contrepartie directe.

Note 6 – Instruments financiers

Catégories d'actifs et passifs financiers

Les actifs et passifs financiers sont classés comme suit:

| Actifs/passifs | Classification | Évaluation |
|---|---|--|
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | Trésorerie et équivalents de trésorerie | Juste valeur par le biais de l'excédent et déficit |
| Sommes à recevoir | Prêts et sommes à recevoir | Coût amorti |
| Contributions à recevoir | Prêts et sommes à recevoir | Coût amorti |
| Créditeurs et charges à payer | Passifs financiers | Coût amorti |

La juste valeur de la trésorerie et des équivalents de trésorerie est déterminée en utilisant les prix déclarés sur les marchés actifs pour des actifs identiques (niveau 1).

Les activités du Centre sont soumises à divers risques financiers: risque de prix, risque de crédit et risque de liquidité. Le Centre cherche à minimiser les effets potentiels de ces risques sur la performance financière. La gestion des risques financiers est menée conformément à la politique d'investissement, au Règlement financier et au registre des risques. En 2014, il n'y a pas eu de changements liés à l'objectif, aux politiques et aux procédures de gestion de ces risques. Il n'y a pas non plus eu de changements des risques ou des niveaux de risque par rapport à ceux identifiés en 2013.

Risque de prix

C'est le risque que la juste valeur des flux de trésorerie futurs liés à un instrument financier fluctue en raison des variations des cours de marché. Le risque de prix comporte trois types de risque: risque de change, risque de taux d'intérêt et risque de marché.

Risque de change

C'est le risque que la juste valeur d'un instrument financier fluctue en raison des variations des cours des monnaies étrangères. Le Centre est exposé à un risque de change sur les transactions en monnaies autres que l'euro, en premier lieu en dollars E.-U. Ce risque est géré en convertissant des euros dans la devise nécessaire sur la base des besoins prévus et en tenant compte de l'évolution probable des taux d'intérêt et des taux de change. Pour des montants importants, le Centre recherche les meilleurs taux.

La sensibilité nette du Centre au risque de change du dollar des États-Unis au 31 décembre était comme suit:

(en milliers d'euros)

| | 2014 USD | 2014 équivalent en EUR | 2013 USD | 2013 équivalent en EUR |
|---|--------------|------------------------------|--------------|------------------------------|
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 167 | 136 | 3 054 | 2 214 |
| Sommes à recevoir | 1 487 | 1 219 | 1 815 | 1 316 |
| Sommes à recevoir de l'OIT | 1 331 | 1 091 | 3 528 | 2 558 |
| Créditeurs et charges à payer | (28) | (23) | (108) | (78) |
| Sensibilité nette | 2 957 | 2 423 | 8 289 | 6 010 |

Sur la base de la sensibilité nette au 31 décembre 2014, et en supposant que toutes les autres variables restent constantes, une fluctuation de 5 pour cent du dollar E.-U. par rapport à l'euro entraînerait une augmentation ou une réduction des résultats nets de 121 000 euros (2013: 300 000 euros), soit 5 pour cent (2013: 9 pour cent).

Risque de taux d'intérêt

C'est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs liés à un instrument financier fluctue en raison des variations des taux d'intérêt du marché. Le Centre n'applique pas d'intérêt sur ses créances, n'en paie pas sur ses passifs et n'a pas d'emprunts. Il investit toutefois dans des placements à court terme et subit donc les fluctuations des taux d'intérêt. Le Centre gère son risque de taux d'intérêt en investissant sur une base à court terme. Le risque de taux d'intérêt est donc négligeable.

Risque de marché

C'est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs liés à un instrument financier fluctue en raison des variations des prix du marché autres que celles dues au risque de taux d'intérêt ou au risque de change.

Il n'y a pas de placements à la date de clôture qui exposeraient le Centre à ce risque.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité, également appelé risque de financement, est le risque que le Centre ait du mal à faire face à ses obligations financières. Le Centre gère ce risque de liquidité en s'assurant qu'il disposera de suffisamment de liquidités pour faire face à ses obligations quand elles sont échues.

Les créiteurs et charges à payer arrivent en général à échéance dans les 30 jours (2013: 30 jours).

Conformément au Règlement financier, un Fonds de roulement est maintenu pour financer temporairement les dépenses, dans l'attente de recevoir les contributions volontaires et les autres produits et, dans des circonstances exceptionnelles, pour répondre aux urgences. À la date de clôture, le solde du Fonds de roulement s'élevait à 1,935 million d'euros (2013: 1,929 million).

Risque de crédit

C'est le risque qu'une partie à un instrument financier n'honore pas une obligation et fasse ainsi subir une perte financière à l'autre partie. Le Centre est exposé à un risque de crédit par sa trésorerie et ses équivalents de trésorerie et ses sommes à recevoir.

Le Centre investit les fonds excédentaires de façon à gagner un produit financier, l'objectif étant de maintenir la sécurité du principal, d'assurer suffisamment de liquidités pour faire face aux besoins de trésorerie et d'obtenir le meilleur retour sur ses investissements. En ligne avec la politique d'investissement, le Centre n'investit qu'auprès d'établissements dont la cote à long terme Fitch est A ou supérieure. Si aucune cote Fitch n'est disponible, la cote Standard and Poor's ou Moody's minimale requise est A. Pour des raisons opérationnelles, le principal partenaire bancaire du Centre est exclu de cette politique.

La répartition de la trésorerie et équivalents de trésorerie est diversifiée de manière à éviter une surconcentration de ressources dans un petit nombre d'établissements. Le pourcentage total des liquidités qui peuvent être déposées auprès d'un établissement est déterminé en fonction de la cote de crédit à long terme de cet établissement, à l'exclusion du principal partenaire bancaire du Centre. À la date de clôture, le Centre ne dépassait pas la limite établie de 10 millions d'euros de dépôts dans une même institution. Les investissements consistent uniquement en des dépôts à terme, des certificats de dépôt, des bons du trésor et obligations souverains et des obligations à taux variable.

Les cotes de crédit de la trésorerie et équivalents de trésorerie au 31 décembre sont les suivantes:

(en milliers d'euros)

| 2014 | AAA | AA+– AA– | A+–A– | BBB+–BBB– | Total |
|---|------------|---------------------|--------------|------------------|---------------|
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | – | – | 7 833 | 4 392 | 12 225 |

| 2013 | AAA | AA+– AA– | A+–A– | BBB+–BBB– | Total |
|---|------------|---------------------|--------------|------------------|---------------|
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | – | – | 10 967 | 3 397 | 14 364 |

Sommes à recevoir

La majorité des créances, payable immédiatement sur réception, concernent des gouvernements et des organismes supranationaux de bonne réputation. L'exposition maximale au risque de crédit est la valeur comptable de ces actifs.

Le classement par échéance des créances du Centre au 31 décembre se présente comme suit:

(en milliers d'euros)

| | Moins d'un an | 1-2 ans | Plus de deux ans | Moins: provision pour créances douteuses | Total |
|--------------------------|------------------|------------|---------------------|---|--------------|
| 2014 | | | | | |
| Sommes à recevoir | 4 132 | 770 | 114 | (28) | 4 988 |
| Contributions à recevoir | 525 | – | – | – | 525 |
| Total à recevoir | 4 657 | 770 | 114 | (28) | 5 513 |
| 2013 | | | | | |
| Sommes à recevoir | 5 733 | 105 | 404 | (378) | 5 864 |
| Contributions à recevoir | 669 | – | – | – | 669 |
| Total à recevoir | 6 402 | 105 | 404 | (378) | 6 533 |

Note 7 – Biens et matériel

(en milliers d'euros)

| | Matériel | Améliorations locatives | Total 2014 | Total 2013 |
|---|--------------|----------------------------|---------------|---------------|
| Coût au 31 décembre | 3 844 | 10 231 | 14 075 | 11 498 |
| Amortissement cumulé au 31 décembre | 2 077 | 2 361 | 4 438 | 4 121 |
| Valeur comptable nette au 31 décembre 2014 | 1 767 | 7 870 | 9 637 | 7 377 |
| Valeur comptable nette au 31 décembre 2013 | 1 555 | 5 822 | 7 377 | |

Il n'y avait pas d'engagements contractuels pour l'acquisition de biens et matériel à la fin de 2014.

Matériel

(en milliers d'euros)

| | Véhicules | Machines et équipements | Mobilier | Total 2014 | Total 2013 |
|--|------------|-------------------------|------------|--------------|--------------|
| Coût au 1 ^{er} janvier | 106 | 3 544 | 76 | 3 726 | 3 353 |
| Ajouts | – | 477 | 65 | 542 | 440 |
| Cessions | – | (424) | – | (424) | (67) |
| Coût au 31 décembre | 106 | 3 597 | 141 | 3 844 | 3 726 |
| Amortissement cumulé au 1 ^{er} janvier 2014 | 67 | 2 085 | 19 | 2 171 | 1 955 |
| Amortissement | 10 | 311 | 9 | 330 | 283 |
| Cessions | – | (424) | – | (424) | (67) |
| Amortissement cumulé au 31 décembre | 77 | 1 972 | 28 | 2 077 | 2 171 |
| Valeur comptable nette au 31 décembre 2014 | 29 | 1 625 | 113 | 1 767 | 1 555 |

Améliorations locatives

Le Centre occupe un terrain et des bâtiments loués par la Ville de Turin pour une somme symbolique. La convention signée entre la Ville de Turin et l'OIT le 29 juillet 1964 octroie au Centre le droit de rénover et d'améliorer les bâtiments et lui impose la responsabilité de l'entretien ordinaire des bâtiments, des plantations et des allées du site. La Ville prend à sa charge les réparations majeures et les entretiens extraordinaires, tandis que le Centre est responsable des interventions et réparations mineures de routine.

La valeur comptable des améliorations locatives est la suivante:

(en milliers d'euros)

| | Centre de conférences 2014 | Autres rénovations 2014 | Total 2014 | Total 2013 |
|---|----------------------------|-------------------------|---------------|--------------|
| Coût au 1 ^{er} janvier | 3 953 | 3 819 | 7 772 | 7 388 |
| Reclassements | (97) | 97 | – | (67) |
| Ajouts | 46 | 2 413 | 2 459 | 451 |
| Coût au 31 décembre | 3 902 | 6 329 | 10 231 | 7 772 |
| Amortissement cumulé au 1 ^{er} janvier | 427 | 1 523 | 1 950 | 1 575 |
| Amortissement | 129 | 282 | 411 | 375 |
| Amortissement cumulé au 31 décembre | 556 | 1 805 | 2 361 | 1 950 |
| Valeur comptable nette au 31 décembre | 3 346 | 4 524 | 7 870 | 5 822 |

Note 8 – Avantages du personnel

(en milliers d'euros)

| | 2014 | 2013 |
|--|--------------|--------------|
| Passif à court terme | | |
| Salaires | 11 | 29 |
| Congés cumulés | 170 | 141 |
| Indemnités et frais de voyage de rapatriement | 17 | 20 |
| Congés dans les foyers | 33 | 17 |
| Total passif à court terme | 231 | 207 |
| Passif à long terme | | |
| Congés cumulés | 1 765 | 1 787 |
| Indemnités et frais de voyage de rapatriement | 497 | 507 |
| Total passif à long terme | 2 262 | 2 294 |
| Total passif lié aux avantages du personnel | 2 493 | 2 501 |

Indemnités de cessation de service et de rapatriement

Le montant total payé à l'OIT pour les indemnités de cessation de service et de rapatriement en 2014 est de 654 000 euros (2013: 663 000 euros).

La juste valeur des indemnités de cessation de service à prestations définies était estimé à 7,935 millions d'euros au 31 décembre 2014 (2013: 6,1 millions d'euros). Le passif lié aux indemnités de rapatriement était estimé à 1,279 million d'euros au 31 décembre 2014 (2013: 800 000 euros). L'OIT comptabilise ces passifs dans ses états financiers consolidés.

Assurance-maladie après la cessation de service

Le passif lié à l'assurance-maladie après la cessation de service était estimé à 58,967 millions d'euros au 31 décembre 2014 (2013: 37,1 millions). L'OIT comptabilise ce passif dans ses états financiers consolidés.

Caisse commune de pension du personnel des Nations Unies

Le règlement de la Caisse prévoit que le Comité mixte fait procéder par l'actuaire-conseil à une évaluation actuarielle de la Caisse au moins une fois tous les trois ans. La pratique en place consiste à mener une évaluation actuarielle tous les deux ans selon la méthode des agrégats avec intrants. Cette évaluation a pour but de déterminer si les actifs actuels et les actifs estimatifs futurs de la Caisse seront suffisants pour lui permettre d'honorer ses engagements.

L'obligation financière du Centre à l'égard de la Caisse consiste à verser la cotisation statutaire établie par l'Assemblée générale des Nations Unies (7,9 pour cent pour les participants et 15,8 pour cent pour les organisations affiliées), ainsi qu'une part des paiements qui seraient à faire pour couvrir le déficit actuariel, conformément à l'article 26 des Statuts de la Caisse. Ces paiements n'interviennent que si et quand l'Assemblée générale des Nations Unies invoque les dispositions de l'article 26, après avoir déterminé que les avoirs de la Caisse ne sont pas suffisants pour couvrir ses engagements à la date de l'évaluation. Chaque organisation affiliée doit apporter pour

couvrir ce déficit un montant proportionnel au total des contributions qu'elle a versées au cours des trois années précédant la date de l'évaluation.

La dernière évaluation actuarielle correspond à la situation au 31 décembre 2013. Elle a fait apparaître un déficit représentant 0,72 pour cent (2011: 1,87 pour cent) de la masse des rémunérations considérées aux fins de la pension. Cela signifie que le taux de cotisation théoriquement requis pour assurer l'équilibre actuariel au 31 décembre 2013 était de 24,42 pour cent de la rémunération considérée aux fins de la pension, le taux de comparaison effectif étant de 23,7 pour cent. La prochaine évaluation actuarielle correspondra à la situation au 31 décembre 2015.

Au 31 décembre 2013, le ratio de capitalisation entre les actifs actuariels et les passifs actuariels était de 127,5 pour cent (130 pour cent dans l'évaluation de 2011). Le ratio de capitalisation était de 91,2 pour cent (86,2 pour cent en 2011) quand il était tenu compte du système actuel des ajustements des pensions.

Après avoir évalué la suffisance actuarielle de la Caisse, l'actuaire-conseil a conclu qu'il n'était pas nécessaire, au 31 décembre 2013, d'en appeler à la couverture des déficits visée à l'article 26 du règlement parce que la valeur actuarielle des actifs excédait la valeur actuarielle de tous les passifs cumulés de la Caisse. En outre, la valeur marchande des actifs était elle aussi supérieure à la valeur actuarielle des passifs cumulés à la date de l'évaluation. À la date du rapport, les dispositions de l'article 26 n'avaient pas été invoquées par l'Assemblée générale des Nations Unies.

En décembre 2012 et en avril 2013, l'Assemblée générale a autorisé la Caisse commune de pension du personnel des Nations Unies à amener à 65 ans l'âge normal de départ à la retraite et l'âge obligatoire de départ à la retraite pour les nouveaux participants, avec effet au plus tard le 1^{er} janvier 2014. Cette modification aux Statuts de la Caisse a été approuvée par l'Assemblée générale en décembre 2013. Le relèvement de l'âge normal de départ à la retraite est reflété dans l'évaluation actuarielle de la Caisse au 31 décembre 2013.

Le montant total des cotisations de retraite payé à la CCPPNU s'élevait en 2014 à 3,572 millions d'euros (2013: 3,63 millions d'euros). Les cotisations prévues pour 2015 s'élèvent à 3,22 millions d'euros.

Le Comité des commissaires aux comptes de l'Organisation des Nations Unies vérifie chaque année les comptes de la Caisse et présente son rapport d'audit au Conseil de la CCPPNU chaque année. La Caisse publie des rapports trimestriels sur ses placements, qui peuvent être consultés sur son site web à l'adresse www.unjspf.org.

Note 9 – Contributions volontaires

(en milliers d'euros)

| | 2014 | 2013 |
|--|---------------|---------------|
| Gouvernement italien | 9 350 | 9 350 |
| Organisation internationale du Travail | 2 990 | 3 409 |
| Compagnia di San Paolo | 1 487 | – |
| Ville de Turin | 349 | – |
| Gouvernement portugais | 250 | 250 |
| Chambre de commerce de Turin | 200 | 100 |
| Région du Piémont | 50 | – |
| Gouvernement français | – | 25 |
| Total contributions volontaires | 14 676 | 13 134 |

La contribution de l'OIT de 2,99 millions d'euros (4,12 millions de dollars E.-U.) représente la moitié de la contribution approuvée pour la période biennale 2014-15, qui s'élève à 8,24 millions de dollars E.-U. L'OIT a versé une contribution de 80 000 euros au programme de cours postuniversitaires du Centre en 2014 (2013: 112 000 euros).

La contribution du gouvernement italien au Centre en 2014 s'est élevée à 7,85 millions d'euros (2013: 7,85 millions d'euros). Cette somme a été payée en 2014. Le gouvernement italien a versé une contribution de 1,5 million d'euros pour des activités de formation en 2014 (2013: 1,5 million d'euros).

Note 10 – Contributions en nature

Le Centre n'a pas reçu de contributions en nature en 2014. Le terrain et les bâtiments occupés par le Centre, y compris les infrastructures construites grâce au financement d'autres donateurs, sont loués par la Ville de Turin pour une valeur symbolique.

Note 11 – Autres produits

(en milliers d'euros)

| | 2014 | 2013 |
|--|--------------|--------------|
| Transactions sans contrepartie directe | | |
| Loyers versés par d'autres agences des Nations Unies | 385 | 451 |
| Utilisation des infrastructures autres que résidentielles | 137 | 173 |
| Autres produits divers | 126 | 147 |
| Transactions avec contrepartie directe | | |
| Utilisation des infrastructures résidentielles par d'autres personnes que les participants | 183 | 146 |
| Produits de publications | 771 | 1 723 |
| Activités socioculturelles | 22 | 139 |
| Total autres produits | 1 624 | 2 779 |

Note 12 – Engagements, contrats de location et passifs éventuels

Des obligations potentielles existent dans les ententes avec des tiers parties. Il est possible que le Centre ait une obligation future selon la survenance ou la non-survenance d'un ou plusieurs événements incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle du Centre. Le Centre n'est actuellement pas en mesure de mesurer de manière fiable l'obligation financière et aucun montant n'est donc enregistré dans les états financiers.

Au 31 décembre 2014, le Centre avait pour 3,296 millions d'euros (2013: 4,4 millions d'euros) d'engagements futurs liés à des contrats d'entretien du matériel informatique et des logiciels, et à des contrats de services d'impression et de services sous-traités, comme le nettoyage des locaux et des chambres, la réception, le bureau de poste, la sécurité, la restauration et le transport.

La plupart des contrats conclus par le Centre pour la location d'équipements et l'utilisation de logiciels sont des contrats de location simples, seuls les contrats de téléphonie mobile et d'hébergement de documents en entrepôt n'étant pas résiliables. Les loyers minimums futurs découlant de ces contrats s'élèvent à 12 000 euros, payables en 2015. Le contrat de téléphone mobile actuel est le seul qui exige un paiement pour les années qui viennent. En 2014, les frais relatifs à la location d'équipements s'élevaient à 28 000 euros (2013: 170 000 euros) et les frais relatifs aux licences de logiciels à 26 000 euros (2013: 38 000 euros).

Le Centre, agissant comme bailleur, a conclu des contrats de location simples avec l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice (UNICRI) et l'École des cadres du Système des Nations Unies (ECSNU). Les produits découlant de ces contrats de locations s'élevaient en 2014 à 385 000 euros (2013: 451 000 euros).

Note 13 – État de comparaison du budget et des montants réels

L'état de la situation financière (état I), l'état de la performance financière (état II), l'état des variations de l'actif net (état III) et l'état des flux de trésorerie (état IV) englobent tous les fonds, tandis que l'état de la comparaison du budget et des montants réels (état V) n'inclut que le Fonds de fonctionnement et le Fonds fiduciaire italien, pour lesquels un budget est adopté par le Centre. Le budget 2014 a été approuvé par le Conseil du Centre en octobre 2013 et la période couverte est l'année civile.

La base budgétaire n'est pas la même que celle utilisée pour l'état de la performance financière:

- l'utilisation de l'excédent budgétaire est présentée comme un produit budgétaire à l'état V mais n'est pas présentée à l'état II;
- la base de comptabilisation des produits liés au Fonds fiduciaire italien et à la contribution de l'OIT au programme de cours postuniversitaires n'est pas la même pour l'état II et l'état V. À l'état V, ces produits sont comptabilisés comme des produits provenant des activités de formation, tandis qu'à l'état II, elles le sont comme des contributions volontaires pour l'exercice auquel elles se rapportent quand il est probable que ces contributions seront perçues et si leur montant peut être mesuré de manière fiable.

La base de comptabilisation pour l'amortissement et les coûts liés aux technologies de l'information n'est pas la même à l'état II et à l'état V. À l'état V, l'amortissement des actifs précédemment portés en dépenses et capitalisés en 2011 et lors des exercices précédents n'est pas reporté.

Rapprochement entre l'état V et l'état IV

(en milliers d'euros)

| | |
|---|----------------|
| Excédent budgétaire net (état V) | 386 |
| Postes non inclus dans l'état de comparaison du budget et des montants réels (état V) mais inclus dans l'état des flux de trésorerie (état IV) | |
| <u>Différences liées à la méthode</u> | |
| Acquisition d'immobilisations | (3 165) |
| Postes sans effet sur la trésorerie | 954 |
| Amortissement des biens et matériel pour les actifs comptabilisés avant 2012 | (384) |
| <u>Différences liées à l'entité</u> | |
| Excédent (déficit) net des fonds non inclus dans le budget | 832 |
| Dépenses interfonds | (107) |
| | (1 870) |
| Postes inclus dans l'état V mais non inclus dans l'état IV | |
| <u>Différences liées à la méthode</u> | |
| Utilisation de l'excédent | (655) |
| | (655) |
| Diminution nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (état IV) | (2 139) |

Rapprochement entre l'état V et l'état II

(en milliers d'euros)

| | |
|---|--------------|
| Excédent budgétaire net selon l'état V | 386 |
| Postes non inclus dans l'état de comparaison du budget et des montants réels (état V) mais inclus dans l'état de la performance financière (état II) | |
| <u>Différences liées à la méthode</u> | |
| Utilisation de l'excédent d'exercices précédents | (655) |
| <u>Différence liée à l'entité</u> | |
| Dépenses interfonds | (107) |
| | (762) |
| Postes inclus dans l'état II mais non inclus dans l'état V | |
| <u>Différences liées à la méthode</u> | |
| Amortissement des biens et matériel pour les actifs comptabilisés avant 2012 | (384) |
| <u>Différences liées à l'entité</u> | |
| Excédent (déficit) net des fonds non inclus dans le budget | 832 |
| | 448 |
| Excédent net selon l'état de la performance financière | 72 |

Utilisation de l'excédent

Conformément à l'article 7, paragraphe 4 du Règlement financier du Centre, la Directrice peut proposer l'utilisation d'excédents budgétaires réalisés lors des exercices précédents pour un nombre limité de priorités. Ceux-ci sont ensuite approuvés par le Conseil dans le cadre des propositions annuelles de programme et budget.

Le tableau ci-dessous résume les allocations et les soldes disponibles des excédents 2009, 2010, 2011, 2012 et 2013. Les excédents étant alloués à la fin de l'année qui suit l'exercice financier correspondant, ils ne peuvent commencer à être utilisés qu'au début de l'année qui suit la décision d'allocation. Ainsi, par exemple, l'utilisation de l'excédent de l'exercice financier 2013 faisait partie de la proposition de programme et budget pour 2015, et cet excédent ne peut donc n'être utilisé qu'à partir de janvier 2015.

(en milliers d'euros)

| | Activités de formation | Fonds d'innovation | Fonds pour l'amélioration du campus | Examen des processus métiers | Total |
|----------------------------------|------------------------|--------------------|-------------------------------------|------------------------------|--------------|
| Allocation de l'excédent 2009 | 500 | – | – | – | 500 |
| Dépenses en 2010 et 2011 | (333) | – | – | – | (333) |
| Dépenses en 2012 | (154) | – | – | – | (154) |
| Dépenses en 2013 | (13) | – | – | – | (13) |
| Solde au 31 décembre 2014 | – | – | – | – | – |
| Allocations de l'excédent 2010 | 500 | 300 | 650 | 350 | 1 800 |
| Dépenses en 2012 | (500) | (45) | – | (31) | (576) |
| Dépenses en 2013 | – | (255) | – | (51) | (306) |
| Dépenses en 2014 | – | – | (650) | – | (650) |
| Solde au 31 décembre 2014 | – | – | – | 268 | 268 |
| Allocations de l'excédent 2011 | 500 | 100 | 165 | – | 765 |
| Dépenses en 2013 | – | (44) | – | – | (44) |
| Dépenses en 2014 | (500) | (6) | (128) | – | (634) |
| Solde au 31 décembre 2014 | – | 50 | 37 | – | 87 |
| Allocations de l'excédent 2012 | 675 | 100 | 200 | – | 975 |
| Dépenses en 2014 | (155) | – | – | – | (155) |
| Solde au 31 décembre 2014 | 520 | 100 | 200 | – | 820 |
| Allocations de l'excédent 2013 | 1 150 | 550 | 950 | – | 2 650 |

Note 14 – Actifs éventuels

(en milliers d'euros)

| | 2014 | 2013 |
|---|---------------|---------------|
| Contribution de l'OIT | 3 304 | 5 974 |
| Gouvernement italien – opérations du Centre | 7 850 | 7 850 |
| Total actifs éventuels | 11 154 | 13 824 |

Note 15 – Information relative aux parties liées

L'OIT est l'entité de contrôle du Centre. Elle a versé les contributions suivantes au Centre:

(en milliers d'euros)

| | 2014 | 2013 |
|--|---------------|---------------|
| Opérations générales | 2 987 | 3 297 |
| Activités de formation | 6 744 | 10 905 |
| Assurance-maladie après la cessation de service d'employés retraités | 607 | 604 |
| Indemnités de rapatriement | 112 | 24 |
| Indemnités de cessation de service | 4 | 650 |
| Personnel prêté au Centre | 59 | 57 |
| Services d'audit interne et juridique | 181 | 181 |
| Total information relative aux parties tierces | 10 694 | 15 718 |

Toutes les autres transactions entre l'OIT et le Centre ont lieu dans le cadre d'une relation ordinaire fournisseur ou client/bénéficiaire.

Les principaux cadres dirigeants du Centre sont la Directrice et les neuf membres de l'Équipe de direction. Le Conseil est composé de représentants des États membres et du Conseil d'administration du BIT et d'un représentant chacun du gouvernement italien, de la Région du Piémont, de la Ville de Turin et de l'Union industrielle de Turin, qui assument leurs fonctions sans rémunération.

La rémunération totale versée aux principaux cadres dirigeants comprend les traitements et les avantages établis conformément au Statut du personnel du Centre et approuvés par le Conseil. Les principaux cadres dirigeants sont membres de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies (CCPPNU) à laquelle le personnel et le Centre cotisent, et ils peuvent être admis au bénéfice de la Caisse d'assurance pour la protection de la santé du personnel (CAPS), ainsi que de l'assurance-maladie après la cessation de service s'ils remplissent les conditions énoncées dans les Statuts et le Règlement administratif de la CAPS. Tant la CAPS que la CCPPNU sont des régimes à prestations définies.

Pour la période de rapport, les salaires et avantages payés des principaux cadres dirigeants se sont élevés aux montants suivants:

| Catégorie | 2014 | | 2013 | |
|-------------------------------------|---------------------|-----------------------------|---------------------|-----------------------------|
| | Nombre de personnes | Rémunération totale (euros) | Nombre de personnes | Rémunération totale (euros) |
| Principaux cadres dirigeants | 10 | 1 737 000 | 10 | 1 775 000 |

Aucun prêt ou avance n'est accordé aux principaux cadres dirigeants et aux membres de leur famille proche qui ne le soit aussi aux autres catégories de personnel, conformément au Statut du personnel du Centre.

Note 16 – Gestion des capitaux

Le Centre définit les capitaux qu'il gère comme étant le total de l'actif net, qui se compose de soldes de fonds cumulés et des réserves. Les objectifs du Centre en matière de gestion des capitaux sont de conserver sa capacité de poursuivre son activité, de financer ses actifs, de remplir sa mission et d'atteindre ses objectifs tels qu'ils ont été établis par ses États Membres et par les donateurs. La stratégie globale du Centre en matière de gestion des capitaux inclut le maintien d'un équilibre entre ses activités de fonctionnement et ses activités d'investissement, qui peut s'étendre sur plusieurs exercices avec un financement provenant de contributions volontaires et de produits générés par les activités de formation.

Le Centre gère la structure de son capital en tenant compte de la situation économique mondiale, des caractéristiques sur le plan des risques des actifs sous-jacents et des besoins en fonds de roulement. Il gère son capital en examinant régulièrement les résultats réels par rapport aux budgets approuvés par les donateurs qui financent les projets.

**Rapport du commissaire aux comptes au Conseil sur
l'audit des états financiers du Centre international de formation de
l'Organisation internationale du Travail pour l'exercice terminé
le 31 décembre 2014**

**Centre international de formation de
l'Organisation internationale du travail**

RAPPORT AU CONSEIL

RÉSULTATS DE L'AUDIT

19 mai 2015

POUR L'EXERCICE CLOS le 31 décembre 2014



Aux membres du Conseil du Centre international de formation de l'Organisation internationale du travail,

Nous avons effectué l'audit des états financiers de 2014 du Centre international de formation (le « Centre ») de l'Organisation internationale du Travail. Il s'agit du septième audit que nous réalisons en tant qu'auditeur externe. Dans le présent rapport, nous vous fournissons toute l'information que nous devons vous communiquer à la fin de l'audit, selon le plan d'audit que nous vous avons présenté et, s'il y a lieu, toutes les autres informations exigées par les Normes internationales d'audit (« IAS »). Nous avons traité de toutes les questions dont nous avons pris connaissance au cours de l'audit et dont, à notre avis, le Conseil du Centre doit être informé lorsqu'il examinera les états financiers du Centre. Nous serons heureux de vous fournir des explications au sujet de ces questions, dans la mesure où vous le jugerez souhaitable ou nécessaire, au cours de la réunion du Conseil prévue en mai 2015.

Nous désirons remercier la directrice du Centre, les autres membres de la direction et les membres de leur personnel de la coopération et de l'aide qui nous ont été fournies au cours de l'audit. Nous aimerions également exprimer notre reconnaissance au Conseil du Centre et au Conseil d'administration de l'OIT pour l'appui et l'intérêt qu'ils ont manifestés à l'égard du travail de notre bureau.

Je vous prie d'agréer l'expression de mes sentiments distingués.

Pour le vérificateur général du Canada
Auditeur externe

Marian McMahon, CPA, CA, CFA
Vérificatrice générale adjointe

Ottawa, Canada
Le 20 mars 2015

Table des matières

| | Page |
|--|-----------|
| Résumé | 1 |
| Aperçu de l'audit annuel de 2014 | 2 |
| Notre mandat | 2 |
| Étendue et objectifs de l'audit..... | 2 |
| Points saillants des états financiers..... | 3 |
| Stratégie d'audit et responsabilités de l'auditeur..... | 3 |
| Résultats de l'audit..... | 4 |
| Réalisation de l'audit | 5 |
| Rapport détaillé sur les résultats de l'audit | 5 |
| Méthodes comptables | 5 |
| Informations fournies par voie de notes aux états financiers | 6 |
| Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers..... | 7 |
| Secteurs importants pour l'audit | 8 |
| Changements apportés aux Normes internationales de comptabilité pour le secteur public (IPSAS) et aux Normes internationales d'audit (IAS)..... | 9 |
| Autres questions | 10 |
| Ressources humaines — planification de la relève | 10 |
| Gestion de la capacité des technologies de l'information | 13 |
| Examen des états financiers par le Conseil en temps opportun | 16 |
| Progrès réalisés à l'égard des recommandations des exercices antérieurs..... | 17 |
| Conclusion | 18 |
| Annexe A — Changements apportés aux Normes internationales de comptabilité pour le secteur public (IPSAS) et aux Normes internationales d'audit (IAS) | 19 |

Résumé

Nous avons réalisé notre audit conformément au Rapport au Conseil – Plan d’audit annuel, dont nous avons discuté à la 77^e réunion du Conseil en octobre 2014.

Nous avons exprimé une opinion non modifiée sur les états financiers du Centre pour l’exercice clos le 31 décembre 2014.

Nous avons conclu que les états financiers donnaient une image fidèle, dans tous leurs aspects significatifs, de la situation financière du Centre au 31 décembre 2014, de sa performance financière, de ses flux de trésorerie et de la comparaison des montants inscrits au budget et des montants réels pour la période, conformément aux normes internationales de comptabilité pour le secteur public (« IPSAS »). Nous avons également conclu que ces méthodes comptables avaient été appliquées de la même manière qu’au cours de l’exercice précédent. Enfin, nous avons conclu que les opérations du Centre international de formation, dont nous avons pris connaissance, ont été effectuées, dans tous leurs aspects significatifs, conformément au *Règlement financier* et aux autorités législatives du Centre.

Nous avons terminé nos travaux d’audit en février 2015. Notre audit a consisté entre autres choses à effectuer le suivi des questions soulevées dans nos rapports antérieurs et nous avons formulé des observations sur des sujets qui n’étaient pas inclus dans le plan d’audit. Dans l’ensemble, nous sommes satisfaits des progrès réalisés par la direction à cet égard.

C’est la troisième année que le Centre se conforme entièrement aux IPSAS. Les états financiers devraient permettre au Conseil de mieux comprendre les opérations du Centre pour 2014. Pour la suite, les états financiers conformes aux IPSAS pourraient être utilisés par la direction pour expliquer les résultats des activités réalisées dans l’année, les sources du financement et comment il a servi à atteindre les objectifs du Centre.

Aperçu de l'audit annuel de 2014

Notre mandat

1. Le Bureau du vérificateur général du Canada (BVG) est un bureau d'audit indépendant et un chef de file mondial dans le domaine de l'audit législatif et environnemental. En tant qu'institution supérieure de contrôle, notre bureau fait la promotion d'une saine gestion des finances et de l'environnement, ainsi que du développement durable.
2. Le BVG est un membre actif dans le domaine de la comptabilité et de l'audit au Canada et à l'échelle internationale. Au Canada, il participe aux travaux de nombreuses organisations professionnelles, notamment celle des Comptables professionnels agréés (CPA) Canada, qui établit les normes de comptabilité et de certification. Sur la scène internationale, le BVG collabore, depuis plus de 50 ans, avec des partenaires internationaux à l'élaboration de normes professionnelles, au renforcement des capacités, à l'échange de connaissances et à la réalisation d'audits d'institutions internationales.
3. Le vérificateur général du Canada a été nommé commissaire aux comptes du Centre pour la période commençant le 1^{er} janvier 2008, et ce, pour un mandat de quatre ans, qui a ensuite été prolongé de quatre ans jusqu'en décembre 2015. Le chapitre IX du *Règlement financier* du Centre établit le mandat qui régit l'audit externe. Selon ce règlement, le commissaire aux comptes doit faire rapport au Conseil sur l'audit des états financiers du Centre et sur toute autre question qui doit être portée à son attention.

Étendue et objectifs de l'audit

4. L'étendue de l'audit a été établie conformément au chapitre IX du *Règlement financier* du Centre international de formation.
5. Un audit est un examen indépendant des éléments probants qui étayent les montants et les informations présentés dans les états financiers. En tant qu'auditeurs, nous évaluons aussi la conformité du Centre aux instruments d'autorisation importants et nous nous demandons si nous avons pris connaissance au cours de notre examen d'autres questions qui, à notre avis, devraient être portées à l'attention du Conseil.
6. Dans notre Rapport au Conseil – Plan d'audit annuel, nous avons mentionné que notre audit avait pour objectif de fournir une opinion indépendante quant au fait que :
 - les états financiers donnent une image fidèle, dans tous ses aspects significatifs, de la situation financière du Centre conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS);
 - les méthodes comptables communiquées à la note 2 des états financiers ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent;

- les opérations du Centre dont nous avons pris connaissance au cours de notre audit ont été effectuées, dans tous leurs aspects significatifs, conformément au *Règlement financier* et aux autorisations législatives du Centre.

Notre rapport de l'auditeur traite de chacun des objectifs d'audit.

Points saillants des états financiers

7. La direction nous a informés qu'elle examinerait les états financiers avec le Conseil et mettrait en lumière les écarts importants par rapport au budget approuvé et aux résultats de l'exercice précédent. Nous nous tenons à la disposition du Conseil pour répondre à toutes ses questions.

Stratégie d'audit et responsabilités de l'auditeur

8. Nous avons réalisé notre audit en conformité avec les Normes internationales d'audit (« ISA »). Ces normes exigent que nous planifions et réalisons l'audit de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'anomalies significatives. L'audit consiste entre autres choses à examiner, par sondages, les éléments probants étayant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Il comprend également un examen des principes comptables appliqués et des estimations importantes faites par la direction ainsi qu'une évaluation de la présentation générale des états financiers.
9. Lors de la planification de l'audit, nous avons mis à jour notre compréhension du Centre et de son environnement, des risques d'entreprise auxquels il fait face, de la façon dont il gère ces risques et de l'environnement de contrôle dans son ensemble. Cette compréhension repose principalement sur les entretiens que nous avons eus avec la haute direction ainsi que sur la connaissance que nous avons acquise pendant l'audit du Centre et de son environnement, notamment de ses contrôles internes. C'est à partir de cette compréhension que nous avons pu planifier notre audit et définir la nature, le calendrier et l'étendue des procédures d'audit à mettre en œuvre.
10. Il incombe à l'auditeur de formuler une opinion sur les états financiers sur la base de son audit. Un audit est réalisé de manière à obtenir l'assurance raisonnable, mais non absolue, que les états financiers sont exempts d'anomalies significatives, y compris celles résultant de fraudes ou d'erreurs.
11. Nous avons préparé un rapport détaillé résumant les risques d'entreprise et les autres risques d'audit que nous avons recensés, ainsi que les procédures que nous prévoyons appliquer à l'égard de chacun de ces risques. Nous avons discuté de ce rapport avec la direction du Centre. Nous avons relevé les principaux risques qui pourraient nuire à la présentation fidèle des résultats d'exploitation du Centre et acquis une compréhension des risques qui avaient des incidences pour les états financiers. Nous nous sommes concentrés sur les secteurs qui comportaient un risque élevé d'anomalies significatives

ou de non-conformité aux autorisations législatives du Centre, selon notre compréhension du Centre et de ses activités.

12. À la réunion du Conseil d'octobre 2014, nous avons présenté le plan d'audit à la direction du Centre et au Conseil. Nous voulions nous assurer que nous avons bien cerné les secteurs significatifs et que notre évaluation de l'environnement d'exploitation du Centre était complète.

Résultats de l'audit

13. Nous avons formulé une opinion non modifiée sur les états financiers de 2014 du Centre. Nous avons conclu qu'ils donnaient, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Centre au 31 décembre 2014, ainsi que de sa performance financière, des variations de l'actif net, de ses flux de trésorerie et de la comparaison du budget et des montants réels pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public.
14. Conformément au *Règlement financier* du Centre, nous avons conclu que les méthodes comptables avaient été appliquées de la même manière que lors de l'exercice précédent.
15. Nous avons également conclu que les opérations du Centre dont nous avons pris connaissance durant notre audit des états financiers avaient été effectuées, dans tous leurs aspects significatifs, conformément au *Règlement financier* et aux autorisations législatives du Centre.
16. Nous sommes tenus de signaler tout désaccord avec la direction sur les questions d'audit, de comptabilité ou d'information qui pourraient, seules ou regroupées, influencer de manière significative sur les états financiers ou le rapport de l'auditeur indépendant. Nous sommes également tenus d'indiquer si tous les désaccords ont été réglés de façon satisfaisante. Nous sommes heureux d'indiquer qu'il ne reste aucune question non résolue à signaler.
17. En outre, nous sommes tenus de signaler les fraudes et les actes illégaux impliquant des membres de la haute direction, ainsi que les fraudes et les actes illégaux (qu'ils soient commis par de hauts dirigeants ou d'autres employés) qui entraînent des anomalies non négligeables dans les états financiers. Nous insistons sur le fait qu'il incombe à la direction d'établir un environnement de contrôle et de maintenir des méthodes et des procédures qui favorisent la conduite ordonnée et efficace des activités du Centre. Nos procédures d'audit n'ont révélé aucune question liée à des actes de fraude ou à des erreurs qui devrait être portée à l'attention de la direction ou du Conseil.

Réalisation de l'audit

18. Il s'agissait du septième audit des états financiers du Centre par le Bureau du vérificateur général du Canada. En 2014, nous avons mis à jour notre description du référentiel comptable et de l'environnement de contrôle général du Centre. Nous désirons remercier le Centre pour le temps qu'il nous a consacré et exprimer notre reconnaissance à la Directrice du Centre, aux autres membres de la direction et au personnel pour l'excellente coopération dont nous avons bénéficié tout au long de l'audit.

Rapport détaillé sur les résultats de l'audit

19. Conformément aux Normes internationales d'audit (ISA) et au *Règlement financier* du Centre, nous faisons rapport aux responsables de la gouvernance de l'organisation dont les états financiers sont audités. Nous signalons, en particulier, les changements importants apportés aux méthodes comptables, aux estimations comptables et aux informations à fournir dans les états financiers, ainsi que les autres questions qui, selon notre jugement, sont importantes pour la surveillance du processus d'information financière. Nous avons préparé un rapport détaillé à l'intention de la directrice du Centre. Nous exposons ci-dessous les questions importantes relevées au cours de notre audit et des pistes de solution pour les régler.
20. Nous sommes tenus de discuter avec le Conseil de nos vues sur les aspects qualitatifs importants des pratiques comptables du Centre, y compris du caractère approprié des méthodes comptables, du caractère raisonnable des estimations comptables et des jugements importants, et du caractère adéquat des informations fournies dans les états financiers.
21. Les observations et les points de vue que nous formulons dans le présent rapport concernent les états financiers dans leur ensemble et ne doivent pas être considérés comme une opinion sur un poste ou une estimation comptable en particulier. Nous vous communiquons notre avis afin de favoriser un dialogue franc sur ces questions.

Méthodes comptables

22. La préparation des états financiers exige des choix de méthodes comptables, lesquelles doivent être appliquées de la même manière année après année. Faire le choix des méthodes comptables appropriées à la situation particulière du Centre et aux besoins des utilisateurs de ses états financiers est affaire de jugement professionnel.
23. Nous avons examiné les méthodes comptables, y compris la mise en œuvre de l'IPSAS 32 *Contrats concourant à la réalisation d'un service public : entité publique*, les estimations comptables et les informations à fournir. Nous avons constaté que les états financiers du Centre sont conformes, dans tous leurs aspects significatifs, aux Normes comptables internationales du secteur public (IPSAS).

24. En 2013, nous avons exprimé notre intention de faire un suivi sur deux fronts : celui de la comptabilité du terrain et des bâtiments où le Centre exerce ses activités et celui de la comptabilité des avantages futurs du personnel.
25. **Terrain et bâtiments** — En 2013, nous avons conclu que le traitement comptable du terrain et des bâtiments utilisés par le Centre pour la conduite de ses activités et fournis à un coût symbolique par la ville de Turin était conforme aux IPSAS. Cependant, nous avons indiqué que la direction devait se pencher sur les options permises par les IPSAS pour mieux présenter le coût réel d'un tel service. À ce moment-là, deux options s'offraient : i) comptabiliser le terrain comme un actif ou ii) constater la valeur du service reçu (équivalant à une location de terrain) comme un produit contrebalancé par une dépense pour montrer le coût d'utilisation véritable de cet actif. En 2014, la direction a indiqué qu'à cause du type de terrain (parc), elle ne peut pas obtenir une évaluation externe qui lui donnerait la juste valeur du terrain et qu'aucune information permettant d'induire une telle valeur n'est disponible. La direction suivra les discussions qui ont cours dans l'ensemble des organismes de l'Organisation des Nations Unies sur cette question étant donné que le traitement comptable d'un tel service obtenu à un coût symbolique varie entre les diverses organisations. Nous encourageons la direction à continuer de suivre ces discussions car nous croyons que l'information financière du Centre gagnerait en transparence si un tel coût était inclus dans ses états financiers.
26. **Comptabilisation des avantages futurs du personnel** — Au cours des deux dernières années, nous avons insisté sur le fait que le Centre n'actualisait pas la partie non courante du passif au titre des avantages futurs du personnel, tels que les congés accumulés, les indemnités de rapatriement et les dépenses de voyage, comme l'exige l'IPSAS 25. Pour 2014, l'incidence de ne pas actualiser ces éléments de passif s'est révélée non significative. Nous continuons d'encourager le Centre à estimer la valeur actuelle de ces avantages futurs du personnel dans les années à venir et de modifier ses états financiers en conséquence, l'incidence pouvant devenir significative plus tard. La correction aurait alors un effet sur l'excédent accumulé du Centre. Nous croyons que le Centre devrait continuer à surveiller cette incidence possible.

Informations fournies par voie de notes aux états financiers

27. Les états financiers du Centre fournissent une grande quantité d'information financière. L'information financière présentée par les entités du secteur public vise à fournir des informations utiles aux utilisateurs des états financiers aux fins de la reddition de comptes et de la prise de décisions. Pour que les utilisateurs comprennent l'information présentée et cernent bien ce qui est important à savoir, il faut que le Centre prenne un certain recul et évalue si l'information est présentée de manière claire et facile à comprendre.
28. À cette fin, le Centre a préparé des états financiers pro forma à l'automne de 2014. Après les avoir examinés, nous avons fait de nombreuses suggestions en vue d'améliorer et de simplifier la présentation des états financiers et les informations à fournir. La direction a tenu compte de quelques-unes de nos suggestions et en a différé

d'autres à 2015 à cause du travail qu'elles représentaient. Les changements aux états financiers sont largement d'ordre rédactionnel, des détails sur des comptes non importants ont été éliminés et des tableaux sommaires ont été créés en remplacement de descriptions narratives. Nous avons examiné les informations et les notes afférentes aux états financiers et les avons trouvées appropriées, complètes et conformes aux IPSAS. Nous encourageons le Centre à poursuivre l'examen de ses états financiers, en particulier en ce qui regarde le transfert des sommes dues aux donateurs et des produits différés de l'état de la situation financière à l'état de la performance financière.

Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers

29. Des référentiels d'information financière autres que celui du Centre exigent de la direction de fournir une déclaration écrite de responsabilité dans laquelle elle affirme être responsable de la préparation des états financiers et que ceux-ci sont conformes au référentiel d'information financière applicable et aux règlements financiers de l'entité. Cette déclaration devrait aussi indiquer que durant l'exercice, la direction a établi et tenu à jour les comptes, les contrôles de gestion et financiers, les systèmes d'information financière, de même que les méthodes de gestion nécessaires pour fournir l'assurance raisonnable que l'information financière est fiable, que les actifs de l'entité sont protégés et contrôlés et que les opérations ont été effectuées conformément aux règlements applicables de l'entité.
30. Même si une déclaration de responsabilité n'est pas obligatoire selon les IPSAS, elle constitue une pratique éprouvée que de nombreuses organisations ont déjà intégrée à leur processus de présentation de l'information financière. La déclaration, qui est signée par les responsables de la gouvernance, donne aux utilisateurs des états financiers une assurance supplémentaire à l'égard de divers éléments qui sous-tendent les informations présentées, qui va au-delà du cadre de l'information fournie dans les états financiers.
31. **Recommandation** — Comme nous l'avons recommandé à l'Organisation internationale du travail (OIT) en 2013, nous recommandons maintenant que le Centre adopte une pratique similaire, soit de produire une déclaration de responsabilité de la direction signée par les responsables de la gouvernance. Le Centre devrait tirer avantage des travaux de l'OIT à cet effet. Cette déclaration contribuerait à clarifier les rôles et les responsabilités de la direction à l'égard de la préparation et de la présentation des états financiers et des notes y afférentes.
32. **Réponse de la direction** — Le Centre examinera ce que l'OIT a fait et il prendra les mesures nécessaires pour harmoniser ses pratiques avec celles de l'OIT l'an prochain.

Secteurs importants pour l'audit

33. Dans notre plan d'audit annuel présenté au Conseil en octobre 2014, nous avons mentionné deux risques d'entreprise ayant une incidence importante sur l'audit, dans les domaines du financement et des estimations de la direction.

Financement

34. À l'étape de la planification, nous avons déterminé que les défis liés au financement représentaient un risque à cause de la mauvaise conjoncture économique qui sévit dans de nombreux pays. Cette situation représentait pour nous un risque parce qu'elle était susceptible de se traduire par le non-respect du *Règlement financier* du Centre si ce dernier se trouvait dans l'impossibilité d'exécuter certaines activités, de respecter son budget ou de ne pas atteindre tous ses objectifs. Nous avons examiné si les contrôles en place étaient suffisants pour atténuer le risque de non-conformité, et nous avons constaté que les opérations que nous avons testées étaient conformes aux autorisations législatives du Centre.

Estimations de la direction

35. La préparation des états financiers exige l'utilisation d'estimations comptables. Certaines estimations sont particulièrement délicates en raison de leur importance pour les états financiers et de la possibilité que des événements futurs puissent différer considérablement de ce à quoi s'attend la direction. À l'étape de la planification, nous avons déterminé que les provisions pour créances douteuses et les passifs éventuels constituaient probablement les estimations les plus importantes.
36. Au moment d'établir la provision pour créances douteuses, la direction examine les sommes à recevoir pour déterminer les montants qu'elle s'attend de recouvrer. Le Comité des finances reçoit des rapports trimestriels qui rendent compte de l'état des sommes à recevoir en souffrance. Une provision est établie pour chaque compte non réglé. Nous avons examiné le caractère raisonnable des estimations en nous entretenant avec la haute direction et passé en revue les hypothèses déterminantes utilisées pour établir la provision pour créances douteuses de même que l'exactitude et l'exhaustivité des données soutenant ces hypothèses.
37. Un passif éventuel est comptabilisé dès lors que le Centre détermine qu'il y a une obligation légale présente ou implicite découlant d'événements passés et qu'il est probable qu'elle sera éteinte à un montant qui peut être estimé de manière fiable. Si un passif éventuel est incertain mais qu'il peut être mesuré, il sera présenté dans une note afférente aux états financiers. Nous avons examiné la vraisemblance des hypothèses retenues par la direction pour déterminer le montant des passifs éventuels et la probabilité qu'ils se concrétisent. Nous avons également obtenu l'évaluation du conseiller juridique du Centre au sujet de tout futur passif. Ces procédures, jumelées aux discussions avec la haute direction, nous ont permis de déterminer que l'évaluation des passifs éventuels par la direction est raisonnable.

38. Nous ne considérons pas que le risque d'anomalies significatives dans ces estimations soit élevé et rien n'indiquait que la direction ait exercé un parti pris. Les principales hypothèses utilisées sont raisonnables. Il n'y a pas eu de modifications importantes aux estimations ou aux processus d'établissement des estimations comptables au cours de l'exercice audité.

Changements apportés aux Normes internationales de comptabilité pour le secteur public (IPSAS) et aux Normes internationales d'audit (IAS)

Nouvelles normes comptables

39. En 2014, la norme IPSAS 32 *Contrats concourant à la réalisation d'un service public : entité publique* est entrée en vigueur. Cette norme a une incidence sur la comptabilisation et l'évaluation des actifs liés aux accords de concession de services par le concédant, ainsi que l'évaluation des passifs, des produits et des dépenses connexes, et sur les informations à fournir à ce sujet. Un tel accord, aux termes duquel l'entité est compensée par le concédant pour les services rendus pendant la durée dudit accord, stipule qu'une entité doit fournir un service public au nom du concédant de services pour une période déterminée. Le Centre a examiné ses contrats afin de déterminer s'ils contiennent des « contrats concourant à la réalisation d'un service public » et déterminé que la nouvelle norme n'a pas eu d'incidence sur les états financiers.
40. L'annexe A du présent rapport contient un résumé des normes comptables révisées ou en préparation susceptibles d'avoir une incidence sur le Centre dans les années à venir.
41. **Recommandation** — Le Centre devrait surveiller et examiner les nouveaux projets visant la présentation d'information financière dans le secteur public en vue de déterminer si des informations financières et non financières supplémentaires permettraient aux utilisateurs de ses états financiers de mieux comprendre les résultats financiers du Centre et l'aider à s'acquitter de ses responsabilités de surveillance.
42. **Réponse de la direction** — La direction suit les développements depuis la mise en œuvre des IPSAS en 2012 et a l'intention de continuer dans cette veine.

Normes d'audit et autres normes professionnelles

43. Outre les nouvelles normes comptables déjà présentées, nous avons relevé un changement important aux normes d'audit qui aura une grande incidence sur le contenu du rapport de l'auditeur indépendant du Centre.
44. En 2015, le Conseil des normes internationales d'audit et d'assurance (IAASB) a publié des normes d'audit nouvelles et révisées liées au rapport d'audit qui entreront en vigueur pour les exercices se terminant le ou après le 15 décembre 2016.

45. Les objectifs des nouvelles normes sont :
- améliorer la communication entre les auditeurs et les responsables de la gouvernance;
 - accroître la confiance dans les rapports d'audit et les états financiers;
 - procurer davantage de transparence, améliorer la qualité de l'audit et accroître l'utilité de l'information.
46. Les changements apportés au rapport de l'auditeur indépendant sont :
- l'ajout d'informations dans le rapport de l'auditeur, sous la rubrique « Commentaires de l'auditeur », visant à faire ressortir des questions qui, selon le jugement de l'auditeur, sont susceptibles d'être importants pour la compréhension par les utilisateurs des états financiers audités ou de l'audit;
 - mise en évidence de l'opinion de l'auditeur et des autres informations propres à l'entité qui sont contenues dans le rapport de l'auditeur;
47. Le BVG est à analyser les effets de ces nouvelles normes. Nous vous tiendrons au courant des développements touchant le contenu de notre rapport.

Autres questions

48. À l'étape de la planification, nous avons relevé deux secteurs qui présentent des risques pour le Centre. Comme par les années passées, nous avons établi à titre de priorité la gestion des problèmes liés aux ressources humaines clés en raison de départs futurs à la retraite de hauts dirigeants du Centre. Nous avons décidé d'examiner les processus et les méthodes qu'emploie le Centre pour atténuer ce risque. En plus, au vu de l'expansion des activités de formation en ligne du Centre, nous avons choisi le secteur de la gestion de la capacité des technologies de l'information (TI) et nous nous sommes intéressés à la manière dont les processus et les méthodes des TI soutiennent les activités de formation. Nos observations sont présentées ci-dessous.

Ressources humaines — planification de la relève

49. Conformément à l'article 1.2 b) du *Statut du personnel* du Centre, le Directeur peut effectuer des nominations par choix direct pour pourvoir les emplois de grade P5 et au-dessus. Nous nous attendions à ce que le Centre ait un processus de planification de la relève pour soutenir les nominations faites et pourvoir les emplois.
50. La planification de la relève est une approche ordonnée de constitution d'une réserve de talents et de futurs leaders pour assurer une certaine continuité, développer les candidats à la relève d'une manière adaptée à leurs forces, trouver les candidats qui

conviennent pour les postes et concentrer les ressources sur le développement des talents qui rapporte le plus.

Le Centre privilégie le recrutement à la planification de la relève

51. Lors de notre entretien avec le Responsable, Services des ressources humaines et la Directrice du Centre, celle-ci a déclaré qu'en 2011 elle avait amorcé un certain nombre de mesures pour sélectionner les employés à nommer à des postes de grade P5 et au-dessus. À son avis, ces mesures rendent le processus de sélection plus transparent et font en sorte que les postes à pourvoir sont offerts à un large bassin de candidats intéressés.
52. Pour le Centre, les positions clés sont du grade P5 et au-dessus. Pour ces postes, le recrutement commence au moins six mois avant la date de départ à la retraite prévue des titulaires. Le Responsable, Services des ressources humaines tient la liste des départs à la retraite imminents pour connaître les postes qu'il faudra combler dans les six à douze mois qui viennent. Il soumet cette information pour avis à la Directrice. Cette dernière approuve le lancement du processus de recrutement par le Responsable, Services des ressources humaines. La liste que tiennent les Services des ressources humaines est établie jusqu'en 2017 et elle est mise à jour, au besoin.

Le processus de recrutement est lancé six mois avant la date de départ à la retraite connue des personnes à remplacer

53. Nous avons examiné les deux derniers recrutements effectués en 2014 au grade P5, c'est-à-dire le poste de Trésorier et Chef des services financiers et le poste de Chef, Programme de développement durable et gouvernance. Nous avons remarqué que dans les deux cas, le processus avait commencé six mois avant les dates de départ à la retraite connues des titulaires des deux postes.
54. Nous avons remarqué que dès qu'il a reçu le mandat de procéder, le Responsable, Services des ressources humaines a formé un comité et établi l'échéancier du processus de recrutement pour chaque poste à doter. Les descriptions de travail ont été revues et mises à jour après consultation auprès des titulaires des postes et des chefs de niveau supérieur. La pré-sélection, les questions techniques posées à l'examen écrit et les protocoles à suivre pour les entretiens ont été discutés et convenus avec les membres des comités.

Les documents de recrutement ne sont pas uniformes d'un processus à l'autre

55. Nous avons remarqué que dans les deux cas examinés, les mesures établies ont fait l'objet de discussions, qui n'ont pas toujours été documentées et gardées en dossier. Après en avoir discuté avec le personnel des Services des ressources humaines, nous avons constaté que les documents relatifs à un processus de recrutement qui sont conservés en dossier dépendent des membres du comité. Par exemple, pour un comité, toutes les questions et tous les résultats ont été gardés en dossier tandis que pour

l'autre, les questions posées et les résultats ont été partiellement conservés en dossier. Par conséquent, nous ne pouvons savoir clairement pourquoi les candidats sélectionnés avaient pu avancer dans le processus de sélection.

56. **Recommandation** — Le Centre devrait s'assurer que toute la documentation relative au recrutement est conservé et que le contenu est aussi étendu et approfondi d'un dossier à l'autre. Ainsi, le processus et les résultats subséquents s'afficheront en toute transparence.
57. **Réponse de la direction** — Le Centre a déjà pris note des commentaires de l'auditeur externe au moment de l'examen des deux cas cités. Il s'est assuré que dans les prochains processus de recrutement toute la documentation pertinente sera conservée en dossier. Il y aurait lieu toutefois de noter que pour doter les postes de grade 5 et au-dessus, le rôle du comité est d'aider la Directrice dans son choix direct. Ce rôle est donc différent de celui du comité de sélection réglementaire qui intervient dans les processus compétitifs de sélection visant à doter les postes de rang inférieur. Le Centre n'exclut pas la possibilité de trouver des candidats potentiels dans une réserve interne de talents prêts à prendre la relève aux postes supérieurs. Un transfert dans un poste de même grade ou une promotion sont des options à la portée de la Directrice selon les termes des dispositions du *Statut*. Vu la petite taille de l'organisation, trouver dans sa réserve de candidats constituée à partir du personnel professionnel de rang intermédiaire la bonne personne possédant les bonnes compétences à la fois dans le champ d'expertise visé et en matière de gestion n'est pas toujours possible. De plus, en notre qualité d'institution de formation et d'apprentissage, nous devons pouvoir compter sur une combinaison judicieuse d'expériences de travail diversifiées et de représentations régionales variées tout en maintenant un équilibre entre hommes et femmes.
58. Comme nous l'indiquions plus haut, le dossier de recrutement ne contient pas toujours toutes les questions et les critères retenus pour le processus de recrutement. Dans un dossier, nous avons trouvé cette information. Nous avons examiné la qualité et le caractère approprié des critères, des questions ou des tests utilisés pour sélectionner les candidats. Nous avons constaté que les critères, les questions et les tests étaient en phase avec les compétences recherchées.

Le Centre prend des dispositions pour garantir une période de transition d'au moins un mois

59. Après que la Directrice a choisi le candidat, le Centre fait en sorte qu'il y ait une période de transition d'au moins un mois afin d'assurer le transfert des connaissances du titulaire sortant au nouveau candidat nommé. Si le candidat en est empêché à cause de ses engagements, d'autres dispositions sont prises pour qu'il puisse passer du temps avec le titulaire qu'il remplacera. Dans les deux cas examinés, de telles dispositions ont été prises et dans un des deux cas, la période de transition a duré deux mois.

Conclusion

60. Le Centre dispose de processus et de procédures appropriés pour faire en sorte que les postes de grade P5 et au-dessus fassent l'objet d'un recrutement approprié en temps opportun et ainsi atténuer tout retard susceptible de poser un risque pour le Centre.

Gestion de la capacité des technologies de l'information

61. À l'instar de la plupart des institutions de formation, le Centre doit faire face au défi pressant de rendre son matériel d'apprentissage accessible par voie électronique. De plus en plus de cours sont donnés en ligne plutôt qu'en classe. Le Centre n'y échappe pas et en fait mention dans ces principes directeurs et moyens d'action de son plan stratégique de gestion axée sur les résultats pour 2012-2015. Le Centre innovera en élaborant des approches et des techniques d'avant-garde pour l'apprentissage en face à face, l'apprentissage mixte et l'apprentissage à distance; et en offrant à son personnel de formation des possibilités de développer ses compétences pédagogiques et techniques. Par conséquent, on peut logiquement conclure que le soutien des services des technologies de l'information et de la communication jouera un rôle déterminant dans la production des résultats du Centre tout en voyant à gérer leurs propres activités.
62. Le Service des technologies de l'information et de la communication exécute sur une base quotidienne plusieurs processus et procédures qui soutiennent les opérations et les résultats obtenus du Centre, et nous avons examiné sa structure organisationnelle, son alignement sur les buts du Centre et la maintenance des services, la gestion efficiente des ressources et l'optimisation de la performance des systèmes par la prédiction des rendements et de la capacité requise pour l'avenir.

La structure organisationnelle du Service des technologies de l'information et de la communication appuie les buts du plan stratégique

63. L'organisation du Service des technologies de l'information et de la communication devrait exprimer un mandat clair qui soit connu et instaurer un canal de communication approprié entre les parties intéressées pour que les besoins du Centre soient compris et intégrés dans les plans de travail du Service au besoin. De plus, l'organisation devrait se ménager une marge de manœuvre suffisante pour répondre aux impératifs de la croissance. À cet égard, il faudrait des employés en nombre suffisant et au niveau de compétence approprié pour assurer les opérations futures.
64. Nous avons remarqué que les parties intéressées comprenaient le rôle du Service des technologies de l'information et de la communication. Depuis 2012, la présence plus fréquente du Responsable du Service des technologies de l'information et de la communication au sein de comités et lors de présentations au personnel fait en sorte que les personnes comprennent leur incidence sur les opérations du Service et de quelle manière ce dernier aide les autres à réaliser leurs buts. Autrement dit, le Service s'est transformé en une activité à valeur ajoutée, ne se contentant plus d'être un simple centre de coûts.

65. En plus, nous avons remarqué qu'il y a eu des analyses de l'écart sur les niveaux de dotation et les compétences requises en 2011-2012. Ils devraient être révisés au cours du prochain cycle de planification stratégique. Les analyses ont montré que la combinaison des niveaux et des compétences était appropriée. Il y a eu des reclassifications, et des contrats d'impartition ont été ajustés pour que les services soient alignés sur les buts du Centre. Cependant, les compétences en matière de normes informatiques et de pratiques exemplaires devaient être renforcées. Des plans de perfectionnement du personnel ont été mis en place et fait l'objet d'un suivi depuis. Nous avons été en mesure d'examiner les évaluations et les plans de perfectionnement du personnel et de conclure qu'ils étaient appropriés.

Les services rendus par le Service des technologies de l'information et de la communication sont en phase avec les buts du Centre

66. Base utile à la définition des services et à la communication de la valeur, le répertoire des services des technologies de l'information (TI) est un élément essentiel de toute initiative d'amélioration de la performance des TI. Ce répertoire est un moyen de :

- documenter et de publier la gamme des services disponibles;
- normaliser les produits à livrer en matière de services;
- définir les attentes en termes de niveau de service;
- déterminer les coûts associés/l'offre de services aux utilisateurs et aux clients internes.

67. C'est un moyen de définir, de configurer, de lancer et de diriger les services des TI. Bien utilisé, le répertoire des services s'avère un excellent outil de communication et un moyen hautement efficace de faire connaître les TI et de bâtir des relations professionnelles.

68. Nous avons remarqué que le Service des technologies de l'information et de la communication a élaboré son propre répertoire et s'en sert pour promouvoir ses services. Les parties intéressées rencontrées nous ont dit que le répertoire des services est utile pour établir les attentes et que le Service des technologies de l'information et de la communication a assuré les services qu'il présentait dans le répertoire.

69. Pour être efficace, ce genre d'outils doit être flexible, mis à jour régulièrement et aligné sur les buts du Centre. Nous avons remarqué que les documents de tous les projets que nous avons examinés relataient les discussions sur la nécessité de mettre le répertoire à jour à cause des nouvelles demandes. Les parties intéressées ont indiqué que même si le répertoire indique des délais stricts, le personnel du Service est suffisamment souple pour pouvoir répondre à un besoin pressant ou à une demande de dernière minute. Par conséquent, le répertoire sert de guide et autorise une certaine marge de manœuvre.

70. Le répertoire des services donne de l'information sur les processus sous-jacents et les facteurs favorisant le rendement, mais il ne démontre pas parfaitement l'alignement avec les buts du Centre, ce qui en réduit la pertinence pour les utilisateurs.
71. **Recommandation** — Le Centre devrait inclure dans son répertoire de services sa contribution aux buts du Centre et aux objectifs en matière de TI pour faire en sorte que les services restent pertinents par rapport aux résultats recherchés par le Centre.
72. **Réponse de la direction** — Nous sommes entièrement d'accord au sujet de cette suggestion utile. Nous mettrons en œuvre ce concept dans la prochaine version du répertoire des services des TI en phase avec le prochain plan stratégique de gestion du Centre axée sur les résultats pour les années 2016 et suivantes.

Le Service des technologies de l'information et de la communication a amélioré ses processus de contrôle et de gestion de ses ressources

73. Dans la foulée de sa transformation, le Service des technologies de l'information et de la communication a adopté diverses normes reconnues, telles que la Bibliothèque de l'infrastructure de la technologie de l'information (BITI), PRINCE2 (Projets dans un environnement contrôlé version 2) et ISO 27001 *Management de la sécurité de l'information* en appui à la prestation des services. Elles forment un ensemble de pratiques bien connues et acceptées pour la gestion des services de TI, axées sur l'alignement des services des TI sur les besoins opérationnels.
74. La gestion des services permet au Service des technologies de l'information et de la communication de comprendre les services qu'il donne pour garantir qu'il facilite véritablement la production des résultats recherchés par les clients, comprendre l'utilité des services pour les clients et comprendre et contrôler les coûts et les risques associés aux services offerts.
75. Les données d'entrée pour la gestion des services sont les ressources et les moyens correspondant aux actifs du fournisseur de service. Les données de sortie sont les services qui sont utiles aux clients. La gestion des services consiste entre autres à comprendre et influencer la demande de services de la part des clients et à garantir la capacité nécessaire permettant de répondre à cette demande.
76. Le Service des technologies de l'information et de la communication se sert de divers processus pour comprendre, surveiller et améliorer sa prestation de services : examens hebdomadaires de l'avancement des demandes reçues des parties intéressées, examens des rapports d'incident du centre de dépannage, examen du niveau de service rendu, de l'utilisation de la capacité et de son optimisation. L'évaluation par des tiers en 2014 démontre que le Centre s'est amélioré à ce chapitre depuis 2012. Nous encourageons le Centre à poursuivre la mise en œuvre de processus visant à optimiser l'utilisation de ses ressources.
77. En examinant les divers processus du Centre, nous avons remarqué que le Service des technologies de l'information et de la communication disposait d'une analyse des

répercussions sur les opérations. Cette analyse a pour but de recenser les fonctions opérationnelles essentielles et l'impact d'une interruption sur ces fonctions. Elle peut servir de point de départ à la définition d'un plan de reprise en cas de sinistre après une interruption de services. À la suite de cette analyse combinée à une analyse des répercussions d'une défaillance des composantes et au processus de gestion des risques, le Service des technologies de l'information et de la communication s'est doté d'un plan officiel de continuité des activités de TI. Le Centre élabore son plan de continuité des activités et de reprise après sinistre depuis quelques années maintenant, et le plan du Service des technologies de l'information et de la communication devrait être intégré à ce grand plan de continuité.

Conclusion

78. Le Centre a de bons processus et de bonnes procédures pour faire en sorte que les moyens du Service des technologies de l'information et de la communication continuent de servir les buts de l'organisation. Nous encourageons la direction à continuer de mettre en œuvre de nouveaux processus et de nouvelles procédures pour assurer une utilisation efficace des technologies de l'information.
79. Outre ces deux secteurs, nous avons remarqué d'autres points que le Conseil du Centre devrait savoir selon nous pour s'acquitter de ses responsabilités au regard de la surveillance de la préparation de l'information financière. Nos observations et nos recommandations sont présentées ci-dessous.

Examen des états financiers par le Conseil en temps opportun

80. Certains cadres de reddition de comptes et certains règlements financiers de certains organismes publics stipulent que la direction doit soumettre les états financiers à l'approbation des responsables de la gouvernance dans les 90 jours suivants la fin de l'exercice.
81. À l'article 17, le *Règlement financier* du Centre dispose que la directrice doit soumettre au Conseil les états financiers pour y être examinés à une session qui se tiendra au cours de l'année suivant celle de la clôture de l'exercice et que le Conseil doit examiner les états financiers à la lumière du rapport de l'auditeur externe et les approuver si leur contenu le satisfait.
82. Depuis 2013, les états financiers du Centre ont été approuvés par la directrice à la fin de mars et soumis à l'examen et l'approbation du Conseil en mai. À la réunion de mai 2014, les membres du Conseil ont fait savoir qu'ils n'ont pas eu suffisamment de temps pour examiner et questionner le contenu des états financiers présentés par la direction.
83. Pour la fin de l'exercice de 2014, la direction a proposé divers moyens d'alléger nos inquiétudes et celles du Conseil quant au temps alloué pour examiner les états financiers. Il est trop tôt pour dire si le processus proposé donnera les résultats recherchés. Nous encourageons le Centre à demander de la rétroaction sur le

processus proposé et à continuer de travailler avec le Conseil à établir un processus qui répondrait aux attentes de tous.

Progrès réalisés à l'égard des recommandations des exercices antérieurs

84. Nous avons examiné l'état des recommandations adressées directement à la direction dans notre rapport au Conseil à la suite des audits des exercices antérieurs et nous sommes satisfaits des progrès accomplis.

85. Le tableau suivant présente les progrès accomplis au regard de chaque recommandation.

| Recommandation | Progrès |
|--|---|
| <p>Normes comptables internationales pour le secteur public — Enseignements tirés (2012)</p> <p>Le Centre a surveillé les normes IPSAS applicables pour 2014 et s'est préparé en conséquence. Il a fourni des états financiers pro-forma en temps opportun. Nous avons formulé un certain nombre de recommandations liées à la présentation d'informations complémentaires exigées par les normes, notamment l'exigence de classer les instruments financiers, ce qui détermine comment ces actifs et ces passifs seront comptabilisés.</p> <p>Nous avons constaté à la fin de l'exercice que les instruments financiers n'avaient pas été classés et qu'il n'y avait pas de politique régissant la manière de documenter le bien-fondé du classement. La direction a donné des informations complémentaires dans une note aux états financiers, ce qui est conforme aux exigences des IPSAS.</p> | ● |
| <p>Avantages des états financiers préparés selon les IPSAS (2013)</p> <p>Le Centre devrait définir de quelle façon la direction peut utiliser les états financiers présentés selon les IPSAS pour s'acquitter de ses responsabilités et déterminer aussi la manière de regrouper l'information (finances et opérations) à l'intention des membres du Conseil pour les soutenir dans leur rôle de surveillance.</p> | ● |
| Nombre de recommandations | Recommandations mises en œuvre intégralement |
| 2 | 2 |
| <p>Légende</p> <ul style="list-style-type: none"> <li data-bbox="199 1749 1326 1816">● Mise en œuvre complète : recommandation mise en œuvre de façon satisfaisante. Présentation d'un plan ou d'un nouveau processus à cet effet et résultats prévus atteints. <li data-bbox="199 1827 1398 1928">● Mise en œuvre en cours : plans établis en bonne et due forme en vue de changements au sein de l'organisation, assortis de ressources appropriées et d'un calendrier raisonnable. La mise en œuvre a permis d'atteindre en partie les résultats attendus. <li data-bbox="199 1939 580 1977">● Pas de progrès accomplis. | |

Conclusion

86. Nous sommes satisfaits des résultats de l'audit des états financiers de 2014. Nous continuerons de travailler avec le Centre en 2015 à trouver des moyens d'améliorer les états financiers afin d'aider les membres du Conseil dans leur examen des résultats financiers de l'organisation.

Annexe A — Changements apportés aux Normes internationales de comptabilité pour le secteur public (IPSAS) et aux Normes internationales d'audit (IAS)

87. **Projet approuvé** — Le 31 octobre 2014, le Conseil des normes internationales de comptabilité pour le secteur public a approuvé la révision de l'introduction du cadre conceptuel des états financiers à usage général à l'intention des entités publiques. La mission première de la plupart des entités publiques est d'assurer la prestation des services destinés à la population, non pas d'engranger des bénéfices, ni d'obtenir un rendement pour leurs actionnaires. Un examen des états financiers ne suffit donc pas à évaluer la performance globale des entités. Les utilisateurs ont aussi besoin de savoir si les entités offrent leurs services avec efficacité et efficacie, si les ressources disponibles actuellement pour régler les dépenses futures sont soumises à des restrictions ou à des affectations, et si la capacité des entités à fournir ces services s'est améliorée ou détériorée par rapport à l'exercice précédent.
88. **Projets en cours** — Le Conseil des normes comptables internationales du secteur public a publié divers exposés-sondages, dont trois pourraient avoir une incidence importante sur le Centre. Nous résumons ci-après les projets qui sont en cours afin de vous permettre d'évaluer l'incidence possible des projets de norme sur le Centre et ses états financiers.
89. Le premier projet IPSAS porte sur l'analyse des états financiers. Ce texte s'appliquerait à l'ensemble des entités du secteur public qui préparent et présentent des états financiers selon la comptabilité d'exercice. Il prescrirait le contenu minimum de l'analyse des états financiers, que le Centre nomme cette année le « Rapport financier sur les comptes de 2014 ». Cette analyse des états financiers préconisée pourrait contenir un aperçu de l'environnement de l'entité et des risques qui pèsent sur elle, de ses objectifs et de ses stratégies, qui permettrait aux utilisateurs de bien comprendre les priorités de l'entité et comment ses états financiers en sont affectés; une analyse des états financiers de la période considérée comprenant une description des événements significatifs, des tendances et des conditions, de même que des facteurs qui ont pu jouer sur les états financiers pour que les utilisateurs fassent une bonne lecture des états financiers.
90. Le deuxième projet IPSAS en cours porte sur la viabilité financière à long terme d'une entité publique. La volatilité persistante des marchés financiers mondiaux et la crise des dettes souveraines ont mis en évidence l'importance de la situation financière des gouvernements et autres entités du secteur public pour l'économie mondiale. Or les états financiers seuls ne peuvent fournir toutes les informations nécessaires pour permettre aux utilisateurs d'évaluer la viabilité financière à long terme d'un gouvernement ou d'une entité du secteur public.
91. La présentation d'informations supplémentaires dans les états financiers est donc préconisée, notamment des prévisions à plus long terme des entrées et des sorties de ressources ainsi que des exposés explicatifs sur les principaux risques auxquels sont

exposés les gouvernements et autres entités du secteur public. Ces informations permettraient aux utilisateurs de déterminer si les politiques en vigueur sont viables. Elles complèteraient les états financiers, satisfaisant ainsi aux objectifs visés par la présentation de l'information financière, c'est-à-dire la reddition de comptes et la prise de décisions.

92. Le troisième projet en cours porte sur les principes de présentation de l'information sur la prestation de services. Comme le secteur public assure une grande diversité de services, il est proposé que les entités présentent des informations sur leur performance, en plus d'informations financières. Des directives permettraient de veiller à ce que cette information réponde aux besoins des utilisateurs et définiraient des caractéristiques minimales de présentation. Une entité serait notamment tenue de faire rapport sur ses objectifs en matière de prestation de services et d'indiquer s'ils ont été atteints, et de présenter ses indicateurs de performance (à la fois quantitatifs et qualitatifs), les ressources utilisées et l'impact sur la société, s'il y a lieu. Cette information pourrait être communiquée soit dans le rapport qui contient les états financiers, soit dans un rapport distinct.